Programme Stratégique Transversal

2019-2024

Commune de
Messancy

Le mot du Bourgmestre

Le Programme Stratégique Transversal est un moyen légal de programmation et d'évaluation de la politique communale ainsi que de celle du CPAS, par ailleurs.

Il constitue un puissant outil de pilotage et de contrôle de l'action publique. Le fil d'Ariane de l'action de la majorité pour cette législature 2019-2024.

Il convient de signaler que le contenu du PST n'est pas le fruit du hasard. Il découle en effet directement de la « Déclaration de Politique Communale » soumise au Conseil communal le 28 janvier dernier.

L'élaboration de ce PST s'est avérée être un processus de réflexion, d'anticipation et d'analyse en vue de tenter de relever les défis que nous allons devoir affronter collectivement.

A Messancy nous avons choisi de décliner le PST en pas moins de 11 ambitions fondamentales, chacune d'entre elles est précisée en objectifs stratégiques, en objectifs opérationnels et en 100 actions ainsi que vous allez le découvrir.

Une fois les orientations stratégiques définies, celles-ci ont été communiquées aux différents services de la commune. Une démarche si ambitieuse ne saurait en effet être concrétisée sans leur indispensable apport.

Enfin, le Collège a tenu, vous vous en doutez, de nombreuses réunions de travail avec les services afin de déterminer d'une façon définitive le contenu dudit PST.

Le PST, à travers plus d'une centaine d'actions qu'il contient, est donc un outil prospectif, d'objectivation et de soutien du Collège Communal. Il appuie l'action de celui-ci afin de pleinement relever les défis auxquels sera confrontée notre commune dans les années à venir.

Enfin, il convient de signaler que le PST est une démarche qui se veut évolutive. Il devra être ajusté et complété et faire bien entendu l'objet d'une évaluation récurrente.

Nous ne saurions terminer sans une nouvelle fois remercier l'ensemble des agents des services de la commune pour leur action quotidienne et pour leur contribution à l'élaboration de ce PST. Il est clair que sans eux, aucun PST ne saurait être mis en œuvre valablement.

Le Bourgmestre,
Roger KIRSCH

Table des matières

Le mot du Bourgmestre 3
Table des matières 4
Qu'est-ce que le PST ? 5
Méthodologie 7
Les aspects financiers 9
Objectifs politiques, stratégiques et opérationnels 11
Nos projets 15
Annexes - Fiches projets 21
Annexes - Statistiques 127

Qu’est-ce que le PST ?

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l’article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l’article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie :

- **Un programme** : un ensemble d’actions que l’on planifie de faire, un ensemble de projets ou d’intentions d’actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, …) ;
- **Une stratégie** : détermine une vision d’avenir et le chemin pour y arriver ;
- **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l’administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l’Union des Villes et Communes de Wallonie.

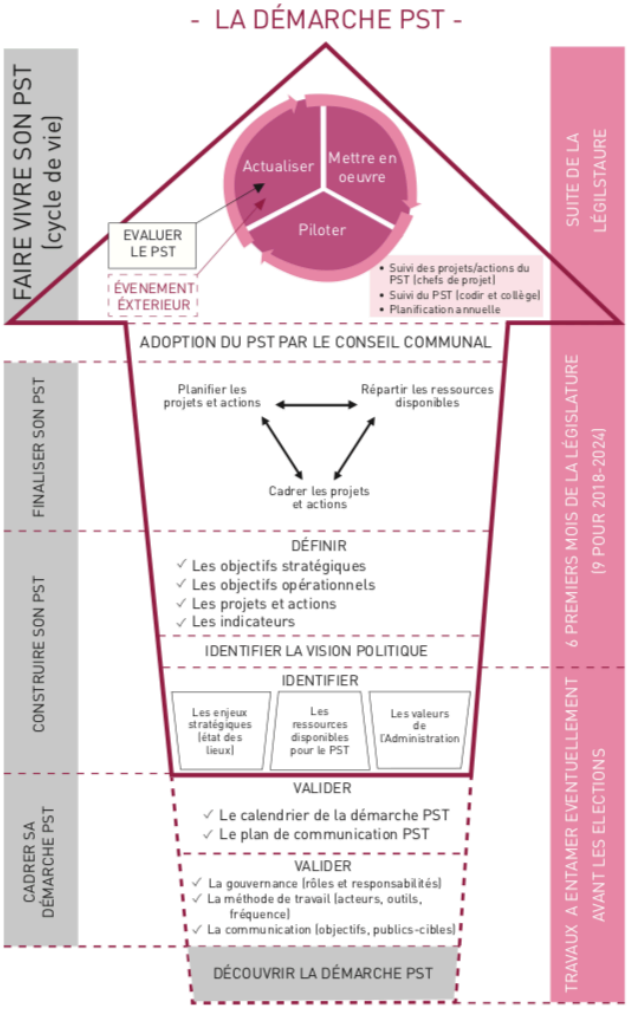

Le pouvoir local doit définir sa **vision politique**. Ensuite, il définit ses **objectifs stratégiques**. Chacun d'entre eux est décliné en **objectifs opérationnels** qui, à leur tour, sont déclinés en **actions**.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le **volet interne** est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement **les projets nouveaux**, les **initiatives nouvelles** à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est **ni concevable, ni réaliste** d'inscrire dans un tel programme **des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences** qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de **poser des choix** pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficiente.

Enfin, le **PST** est une feuille de route qui **impacte** de manière importante **les administrations** concernées. En effet, il revient à **l'administration d'opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.

Méthodologie

Même si le législateur est clair quant à l'obligation d'élaborer un Programme Stratégique Transversal, il laisse néanmoins aux Communes et aux C.P.A.S. la liberté de penser et d'organiser la démarche.

Au niveau de la Commune de Messancy la Déclaration de politique communale approuvée par le Conseil Communal du 28 janvier 2019 se déclinait déjà en objectifs stratégiques et opérationnels. Cette structure a facilité la rédaction du PST. Lors de la rédaction de ce dernier il a semblé évident d'ajouter quelques objectifs non repris dans la déclaration de politique communale et de revoir quelque peu la structure de ceux-ci. Un volet « patrimoine » et un volet « ressources humaines » ont donc été ajoutés.

La réalisation et le suivi du PST nécessitait un outil informatique adapté et fiable. Si un logiciel gratuit était mis à disposition via e-compte, le Collège Communal et le CODIR ont estimé qu'il était plus judicieux d'opter pour un logiciel plus complet, évolutif et personnalisable en fonction des spécificités de la Commune de Messancy.

Le choix s'est porté sur le logiciel Wan App de la Société Smart Belgium Services tant pour la Commune que pour le C.P.A.S. ce qui permet une meilleure transversalité pour ce qui concerne les projets en synergie.

La possibilité existait de ne rédiger qu'un seul PST pour la Commune et le C.P.A.S. Cette option n'a pas été retenue pour diverses raisons organisationnelles et pour respecter l'autonomie de chaque institution. Il est évident que les fiches dressées dans le cadre des synergies sont le fruit de réflexions avec le C.P.A.S., via les CODIR, Concertations communes C.P.A.S. et autres réunions de travail.

Préalablement à la rédaction du PST, une réunion de sensibilisation a été organisée avec l'ensemble du personnel administratif et technique. Les membres du Collège ont été invités à rencontrer les services administratifs en charge de leurs attributions afin de fixer les lignes directrices des actions à intégrer au PST.

Un groupe de travail (Commune et C.P.A.S.) de 15 personnes a eu l'occasion de suivre la première, la formation au logiciel le 13 juin 2019, à charge de ces personnes d'informer à leur tour leurs collègues.

La période estivale a été consacrée à la rédaction des fiches et un groupe « référent » a accompagné le Directeur Général pour la finalisation du PST. Il a été décidé de commun accord de ne pas développer certaines actions trop floues ou vagues à l'heure actuelle. Le volet budgétaire a été complété quant à lui en fonction des seules certitudes.

Le PST a par conséquent été arrêté par le Collège Communal en séance du 19 septembre 2019 et présenté pour prise d'acte à la séance du Conseil Communal du 07 octobre 2019, séance durant laquelle il a pu être débattu.

La suite de la démarche passera par une seconde formation du personnel qui permettra d'assurer le suivi de ce PST, le rendre vivant et exploiter au maximum le logiciel.

Le PST sera publié conformément à la législation et mis en ligne sur le site Internet communal. Une évaluation du PST se fera par le Collège Communal à mi-législature ainsi qu'au terme de celle-ci et sera communiquée au Conseil Communal. La délibération sera transmise au Gouvernement.

Les aspects financiers

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- l'incidence de la prise en charge du phasage de la cotisation de responsabilisation et de l'impact estimé du Tax shift ;
- une raréfaction des opportunités de subsidiation d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zone de secours, hôpitaux) ;
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée (30 ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées…) ;

Concernant les investissements, outre la possibilité d'obtenir des subsides, les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le recours à l'emprunt ou le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Le recours à l'emprunt permet d'augmenter considérablement la capacité d'investissement, dans les limites de la balise budgétaire imposée par la Région, mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel lié à la variation du taux et un risque d'incapacité de remboursement. Il convient dès lors de stabiliser la charge de dette dans le temps.

Associer des moyens budgétaires à un PST relève d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seraient affectés compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Programme Stratégique Transversal n'est pas un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

La détermination des incidences budgétaires est affectée par le type d'action. Étudiée au cas par cas, l'incidence ne pourra pas être déterminée systématiquement. En conséquence, une synthèse budgétaire partielle n'apporterait qu'une vision déformée de l'estimation financière.

Le PST devra faire l'objet d'une réflexion budgétaire pluriannuelle plus approfondie, prématurée à ce stade. L'objectif, outre le maintien des services actuels, est de garder des finances communales saines tenant compte de l'évolution des moyens liés au contexte macroéconomique incertain, ainsi qu'à toute décision future des autres niveaux de pouvoir.

Objectifs politiques, stratégiques et opérationnels

Les **objectifs politiques** repris initialement dans la Déclaration de politique communale (DPC) ont été traduits dans des **objectifs stratégiques** et **opérationnels**.

Afin de garder le lien avec la Déclaration de Politique Communale et assurer une parfaite communication, les **objectifs politiques** ont été conservés afin de lier tout projet actuel ou futur à ceux-ci.

Sont repris ci-après les dénominations de ces 12 objectifs :

1. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
2. **LOGEMENT**
3. **MOBILITE ET SECURITE**
4. **ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
5. **CULTURE**
6. **SPORT**
7. **ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
8. **JEUNESSE**
9. **COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
10. **AIDE SOCIALE**
11. **PATRIMOINE**
12. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques**, **d'objectifs opérationnels** et **d'actions.**

Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

On distingue les objectifs selon leur caractère **stratégique** ou **opérationnel**.

L'objectif **stratégique** se définit sur le registre de **« l'ETRE »** : *que voulons-nous être dans 6 ans* ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif **opérationnel** se définit sur le registre du **« FAIRE »** : *que voulons-nous faire* ? »
Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'**action** se définit sur le registre du **« COMMENT »** : *qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?* Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

Le tableau repris ci-après synthétise notre structure d'objectifs **stratégiques** et **opérationnels.**

OS 1	**Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
	1 - Doter la commune d'outils en matière d'aménagement du territoire 2 - Rénover et aménager la commune 3 - Doter la commune de compétences
OS 2	**Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
	1 - Doter la commune d'une stratégie en matière de logement 2 - Optimaliser les partenariats 3 - Doter la commune de compétence
OS 3	**Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
	1 - Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité
OS 4	**Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
	1 - Gérer durablement le patrimoine 2 - Optimaliser les partenariats en vue d'une gestion durable des inondations, des déchets, l'épuration des eaux 3 - Informer le citoyen 4 - Doter la commune de compétence en matière d'environnement
OS 5	**Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
	1 - Doter la commune d'infrastructures culturelles 2 - Optimaliser les partenariats 3 - Développer la citoyenneté et les interactions avec les citoyens

OS 6	**Étendre les offres en matière d'activités sportives**
	1 - Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires 2 - Optimaliser les partenariats 3 - Renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap
OS 7	**Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
	1 - Doter la commune d'infrastructures scolaires plus performantes 2 - Donner à notre enseignement une ouverture vers le monde extérieur 3 - Optimaliser l'offre de l'accueil extrascolaire 4 - Doter la commune d'une équipe enseignante suffisante pour permettre un encadrement individualisé des élèves 5 - Impliquer les différents acteurs de l'enseignement (directions, enseignants, parents, élèves, etc.) 6 - Maintenir l'offre scolaire sur le territoire communal 7 - Rédaction d'un programme de coordination locale pour l'enfance 2020-2025 8 - Proposer des projets sur l'alimentation en générale ainsi que la consommation d'aliments sains durant les accueils
OS 8	**Faciliter la rencontre entre jeunes et développer des projets citoyens afin d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de notre commune**
	1 - Soutenir et financer les actions initiées par le Conseil Communal des enfants 2 - Soutenir les initiatives de création de clubs de jeunes dans la commune en mettant un local à leur disposition 3 - Favoriser la mise en oeuvre de projets initiés par les différents clubs des jeunes
OS 9	**Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
	1 - Redéfinir et moderniser la communication de l'Administration Communale 2 - Doter l'Administration Communale de matériels et logiciels nécessaires au fonctionnement des différents services 3 - S'inscrire dans le concept "SmartCity"

OS 10	**Faire triompher la dignité au cœur de notre commune en visant essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de chaque citoyen et de renforcer la cohésion sociale**
	1 - Assurer le financement du C.P.A.S. afin d'assurer l'équilibre du budget 2 - Introduire le dossier mais déléguer la mise en oeuvre d'un plan de cohésion sociale au C.P.A.S
OS 11	**Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
	1 - Gérer durablement le patrimoine
OS 12	**Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
	1 - Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques

Nos projets

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une **logique d'action** et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, **l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser** et la lui confie.

Une action = le « **FAIRE CONCRÈTEMENT** ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

L'action :
- contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.
- sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel.
- doit être précise.
- doit être pilotée par une personne désignée.

On trouvera ci-après liste des **100 actions/projets** envisagés regroupés par **objectif politique**.
En annexes, sont reprises toutes les fiches projets.

Objectifs politiques - Projets	
1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
1	Pérenniser la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)
2	Finaliser le Schéma de Structure Communal (SSC) ou Schéma de Développement Communal (SDC) suivant la procédure prévue par le CoDT
3	Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 3 - place Concordia et rue de la Trinité
4	Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 4 - rue des Chasseurs Ardennais et voiries adjacentes
5	Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 5 - Aménagement de la rue de la Station
6	Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 6b - Flan Ouest
7	Réhabiliter les chancres présents sur notre territoire (via des opérations SAR) - Site à réaménager "Schneider"
8	Réhabiliter les chancres présents sur notre territoire (via des opérations SAR) - Site à réaménager "Krebling"
9	Initier la réflexion quant à la mise en oeuvre d'un PCDR (Plan Communal de Développement Rural)

2. LOGEMENT	
1	Poursuivre la création de logements d'utilité publique à l'angle de la Grand Rue et de la Rue de la Gare à Messancy
2	Poursuivre la création de logements d'utilité publique à l'angle de la rue de Sesselich et de la rue de Toernich à Wolkrange
3	Poursuivre la création de logements d'utilité publique à la Rue d'Aubange à Messancy
4	Anticiper la création de logements d'utilité publique supplémentaires à la Rue d'Aubange à Messancy (futur ancrage)
5	Lutter contre les logements insalubres sur le territoire de la Commune
6	Inciter les propriétaires d'immeubles vides ou abandonnés à réintroduire leur bien sur le marché immobilier
7	Mener une réflexion pour rendre le logement plus accessible
8	Reconduire le partenariat « logement » avec le CPAS pour assurer l'accompagnement social dans le cadre des logements de transit
3. MOBILITE ET SECURITE	
1	Terminer le travail entrepris et mettre en place le Plan Communal de Mobilité (PCM)
2	Plan Communal de Mobilité (PCM) : mise en oeuvre
3	Optimaliser les partenariats en collaborant avec les communes voisines afin de coordonner les stratégies transcommunales
4	Création d'un cheminement cyclo-piéton reliant les gares de Messancy et Athus
5	Réalisation d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre le domaine du Lac et la rue de la Ferme
6	Réalisation d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre le chemin de l'Eisch à Sélange et le chemin reliant la "Kwintenhof" à Hondelange
4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)	
1	Protéger la biodiversité dans les cimetières communaux
2	Aménager le parc du vieux cimetière - Hondelange
3	Végétaliser le cimetière de Habergy
4	Créer et entretenir les espaces verts
5	Gérer durablement la production et la conservation des plantes vertes destinées au fleurissement des espaces publics
6	Contribuer à la préservation de la biodiversité, à la sauvegarde et à l'embellissement de nos paysages (Plan Maya, fauchage tardif,.)
7	Poursuivre la collaboration avec la Province pour l'application du programme de comptabilité énergétique dans les bâtiments communaux
8	Intégrer la dimension « économie d'énergie » dans tout projet et solliciter les différentes subventions disponibles pour la réalisation de ces objectifs
9	Remplacer le parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation
10	Définir un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat en lien avec la Convention des Maires
11	Informer et sensibiliser les citoyens quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux primes disponibles
12	Collaborer avec la Province, la Région Wallonne pour l'aménagement des cours d'eau en vue d'éviter les inondations et accroître la prévention des crues dans le bassin hydrographique de la Chiers et de la Messancy

13	Participer au projet de protection et de mise en valeur des cours d'eau dans le cadre du Contrat Rivière Semois-Chiers 2020-2022
14	Renforcer la sensibilisation, conscientiser la population à l'importance de la propreté publique
5. CULTURE	
1	Rénovation de la justice de paix
2	Mener une réflexion sur l'utilisation de la Villa Clainge
3	Optimiser l'utilisation du parc Mathelin dans les évènements culturels
4	Aider financièrement les associations du territoire communal
5	Continuer et pérenniser le partenariat avec le Centre Culturel d'Aubange
6	Développer le partenariat avec la Bibliothèque Provinciale de Marche-en-Famenne
7	Initier des interactions avec les citoyens dans les activités culturelles
6. SPORT	
1	Installation d'un mur d'escalade dans le complexe
2	Création d'un skatepark
3	Aménagement d'un parcours santé
4	Poursuivre la mise en place de terrains multisports et/ou plaines de jeux dans les sections qui en sont dépourvues
5	Moderniser et entretenir les infrastructures sportives existantes
6	Soutenir les différents clubs dans l'organisation de manifestations sportives
7	Organisation d'un stage spécifique aux personnes en situation de handicap
7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	
1	Rénover l'école de Turpange grâce aux subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles
2	Encourager les enseignants qui participent à des projets concernant la consommation d'une alimentation saine, la nature, les langues étrangères,....
3	Soutenir l'utilisation d'outils informatiques et de nouvelles techniques d'apprentissage
4	Projet Comenius : robotique et code
5	Faire de l'accueil extrascolaire un endroit de découverte, d'initiation à la citoyenneté, à la culture et au sport
6	Faire face au nombre croissant d'enfants à l'accueil extrascolaire
7	Assurer un enseignement de qualité et le confort des enfants en favorisant des classes à taille humaine.
8	Réalisation d'un diagnostic des écoles communales
9	Définition et priorisation des objectifs à poursuivre
10	Définition et phasage des stratégies à mettre en oeuvre
11	Veiller à la pérennité des petites écoles de village - Turpange
12	Réalisation d'un état des lieux de l'accueil temps libre en terme d'offres existantes et de besoins
13	Mise en œuvre d'un programme de coordination locale de l'enfance prévoyant une offre d'accueil adaptée aux besoins et appliqué sur le territoire de la commune de Messancy

14	Encourager les animateurs dans leurs projets visant un accueil de qualité en proposant notamment une alimentation plus saine durant les accueils extrascolaires
8. JEUNESSE	
1	Permettre aux enfants élus au CCE de participer à une plate-forme d'éducation non-formelle qui envisage un apprentissage complémentaire à celui des écoles et en faire des CRACS !
2	Club des jeunes de Messancy
3	Organisation d'un marché de Noël avec les Clubs des jeunes de la commune
9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE	
1	Redynamiser le bulletin communal
2	Établir un diagnostic identitaire de la commune et le transposer en une image graphique
3	Etat des lieux du parc informatique de la commune
4	Optimaliser l'utilisation d'Inforius
5	Optimaliser l'utilisation de Gest travaux
6	Mise en place de QR-Codes sur les sépultures
7	Activer un e-guichet
8	Développer un nouveau site web
9	S'inscrire durablement dans l'application "Wallonie en poche"
11. PATRIMOINE	
1	Entretenir les voiries communales via le Plan d'Investissement Communal 2019-2021 - Priorité 1 - 2020
2	Entretenir les voiries communales via le Plan d'Investissement communal 2019-2021 - Priorité 2 - 2021
3	Entretenir les voiries communales via le Plan d'Investissement communal 2022-2024
4	Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2019
5	Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2020
6	Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2021
7	Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2022
8	Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2023
9	Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2024
10	Amélioration de chemin agricole à Hondelange
11	Amélioration de chemins agricoles
12	Rénovation de l'allée principale du cimetière de Turpange
13	Restauration de la chapelle funéraire de la famille Tesch
14	Continuer la construction de murs de columbarium
15	Entretenir les forêts communales
16	Rénovation des peintures intérieures de l'église de Turpange
17	Recensement du petit Patrimoine populaire

12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION	
1	Plan de formation
2	Nominations et instauration d'un second pilier de pension
3	Plan de prévention
4	Journée Team building
5	Mise en place d'un système de contrôle de l'absentéisme
6	Engagement d'un GRH commun Commune/CPAS

ANNEXES

Commune de
Messancy

Commune de Messancy

Projet	**1/1 - Pérenniser la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'outils en matière d'aménagement du territoire**

Description

La commission d'aménagement du territoire est une structure citoyenne. Cette dernière doit être renouvelée, par la majorité, pour une période de 6 ans.
La commission remet avis sur des dossiers d'aménagement du territoire et de mobilité, à la demande ou d'initiative.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Subvention de fonctionnement de 2500€ Dépenses de fonctionnement de 4500€
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Aménagement du territoire
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Urbanisme
Intervenants	DGO4

Projet	**1/2 - Finaliser le Schéma de Structure Communal (SSC) ou Schéma de Développement Communal (SDC) suivant la procédure prévue par le CoDT**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'outils en matière d'aménagement du territoire**

Description

En octobre 2016, le Conseil communal décidait de la réalisation d'un Schéma de Structure Communal sur l'ensemble du territoire de la Commune de Messancy.

L'auteur de projet agréé désigné est le bureau Impact sprl de Bertrix.

Un comité de suivi a été constitué pour avancer dans la réalisation de cet outil. Il se compose du Collège, de l'auteur de projet, d'employés communaux, de représentants de l'Urbanisme d'Arlon et Namur (DG04) ainsi que du Président de la CCATM.

L'objectif est de définir les enjeux et la stratégie territoriale.

Le Schéma de Structure (devenu Schéma de Développement avec le CoDT) est subsidié à 80%.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Coût de l'élaboration: 77.591,25 € TVAC Part subsidiée: 56.641,61 € Part communale: 20.949,64 €
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Urbanisme
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Urbanisme
Intervenants	DGO4

Projet	**1/3 - Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 3 - place Concordia et rue de la Trinité**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**2. Rénover et aménager la commune**

Description

Réaménagement de la place et de ses accès, avec démolition de la salle Concordia et la reconstruction d'un nouvel immeuble à l'affectation mixte (commerce/logement)

Ce projet peut être mis en œuvre par phase :
Phase 1 - aménagement de la place publique et des voiries d'accès
Phase 2 - aménagement du bâti

Programme(s) secondaire(s)	Programme de Rénovation Urbaine
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Rénovation urbaine
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Commission de rénovation urbaine

Projet	**1/4 - Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 4 - rue des Chasseurs Ardennais et voiries adjacentes**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**2. Rénover et aménager la commune**

Description

Réaménagement convivial des rues des Chasseurs-Ardennais, Neuve et des Déportés avec plantation et stationnement organisé

Programme(s) secondaire(s)	Programme de Rénovation Urbaine
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminée
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Rénovation urbaine
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Commission de rénovation urbaine

Projet	**1/5 - Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 5 - Aménagement de la rue de la Station**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**2. Rénover et aménager la commune**

Description

Réaménagement de la rue de la Station et des abords de la rivière en vue de favoriser un espace public convivial tant pour les automobilistes que les piétons.

Ce qui a été réalisé :
- Acquisition et démolition des hangars et garages rue de la Station pour un montant de 150.000 €
- Démolition des hangars et garages

Subside d'un montant de 90.000 € à percevoir pour ces acquisitions

Programme(s) secondaire(s)	Programme de Rénovation Urbaine
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminée
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Rénovation urbaine
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Commission de rénovation urbaine

Projet	**1/6 - Poursuivre la rénovation urbaine par la mise en oeuvre de la fiche 6b - Flan Ouest**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**2. Rénover et aménager la commune**

Description

Développement résidentiel du flanc ouest de la Commune, entre la rue de Meix-le-Tige et la Villa Clainge.
Le projet consiste en la création de logements dans un cadre verdure. Il s'agira de privilégier un mode d'implantation discontinu, favorisant le développement durable, limitant les modifications du relief naturel du sol.

Subvention de la Région wallonne pour les acquisitions de terrains d'un montant de 354.233,60 €, pour un montant total d'acquisition de 442.792 €.
Ces acquisitions ont été actées entre 2011 et 2019.

Réalisation d'un permis d'urbanisation : en cours d'exécution par le Bureau d'études AGéDell

Programme(s) secondaire(s)	Programme de Rénovation Urbaine
Synergies	Commune
Estimation du budget	L'estimation de ce projet n'est pas encore établie
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Rénovation urbaine
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Commission de rénovation urbaine

Projet	**1/7 - Réhabiliter les chancres présents sur notre territoire (via des opérations SAR) - Site à réaménager "Schneider"**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**2. Rénover et aménager la commune**

Description

Le site "Schneider" est constitué d'un ensemble de grange-étable et d'un hangar annexe servant autrefois de stockage de matériaux de construction.
Ce site représente en bordure du centre de la Commune un chancre contraire au bon aménagement des lieux.
De plus, il est intégralement repris au sein du périmètre de Rénovation urbaine et constitue la fiche 10.
Il a été confié à Idelux Projets Publics la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Commune dans les différentes étapes nécessaires à la réalisation dudit projet (de l'élaboration et l'accompagnement du dossier jusqu'à la reconnaissance du site SAR)
Cette reconnaissance permettra d'obtenir les subventions en matière d'assainissement.
La demande de reconnaissance en SAR a été introduite auprès de la Région wallonne fin 2016.
Une étude de sol a été réalisée et démontre que le site est pollué et qu'il faudra envisager la dépollution et la démolition du site.
Une subvention dans le cadre de l'appel à projets Sowafinal III a été accordée pour un montant de 303.000 €. Cette subvention est conditionnée à l'obtention de la reconnaissance définitive en S.A.R.
L'arrêté de reconnaissance provisoire en SAR a été signé en avril 2019. Dès réception de cet arrêté, la Commune organisera l'enquête publique nécessaire à l'obtention de l'arrêté de reconnaissance définitif.
L'étude de pollution datée de 2017 sera finalisée : les taches de pollution mises en évidence seront complètement délimitées. Une ECO sera déposée à l'Administration. En fonction des conclusions de cette ECO, un projet d'assainissement sera oui ou non étudié et mis en œuvre. Les bâtiments présents sur le site seront quant à eux démolis.
Une fois le site complétement assaini, l'immeuble de logements tel que prévu dans la fiche-projet n°10 de l'opération de rénovation urbaine pourra être construit, soit par la Commune, soit par le privé.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminée
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Aménagement du territoire,Rénovation urbaine
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	DGO4

Projet	**1/8 - Réhabiliter les chancres présents sur notre territoire (via des opérations SAR) - Site à réaménager "Krebling"**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**2. Rénover et aménager la commune**

Description

Le site "Krebling" (3,1 ha) est composé d'un ensemble de parcelles publiques occupées notamment par des halls (dont 9 de type "igloo" vétustes), zones de stockage.
Le site, repris en zone d'habitat au plan de secteur, représente en bordure du centre de Messancy un chancre contraire au bon aménagement des lieux.
Il a été confié à Idelux Projets Publics la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconnaissance du site en SAR en vue de son assainissement et de sa reconversion. Cette reconnaissance permettra d'obtenir les subventions en matière d'assainissement.
Afin de valider le programme à mettre en œuvre sur ce site, dans le cadre de la procédure de reconnaissance du site en SAR, un RIE a été réalisé. Celui-ci a été déposé à l'Administration wallonne en janvier 2019.
Une étude de pollution a également été réalisée. Cet ECO a été validée par l'Administration wallonne le 27 août 2018.
Au terme de ces études, le projet préconisé pour ce site consiste en la démolition des bulles de stockage existantes et le réaménagement de l'espace en affectation mixte habitat et zone de services publics et équipements communautaires. Un assainissement n'est pas requis pour un usage de type III (résidentiel).
Une subvention dans le cadre de l'appel à projets SOWAFINAL III a été accordée ce 4 juin 2019 pour un montant de 1.800.000 €.
L'octroi de cette subvention est conditionné par la mise en œuvre de partenariats public-privé

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminée
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Aménagement du territoire
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	DGO4

Projet	**1/9 - Initier la réflexion quant à la mise en oeuvre d'un PCDR (Plan Communal de Développement Rural)**
Objectif politique	**1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
Objectif stratégique	**1. Structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'outils en matière d'aménagement du territoire**

Description

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est le fruit d'une réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale : agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, logement, actions culturelle et associative,...

De cette réflexion se crée un programme qui fixe des objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre dans les villages pour la dizaine d'années à venir. C'est le Programme Communal de Développement Rural, le PCDR.

Le PCDR se construit au cœur de la commune avec la participation de tous : les mandataires, les citoyens, les associations, les milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Pour ce faire, une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est à mettre en place afin d'épauler le Conseil communal. Cette commission est représentative de la population : les membres proviennent de différentes classes d'âge, de différents villages et milieux socio-économiques. Elle est composée de citoyens de la commune et de représentants du Conseil communal (max. 1/4).

L'ODR (Opération de Développement Rural) est organisée par un décret de la Région wallonne (11/04/14).

Celle-ci dispose d'un budget spécifique destiné à financer les projets des PCDR. Certains projets peuvent bénéficier jusque 80% de subsides, voire 90% pour les projets transcommunaux.

Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Urbanisme
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	
Intervenants	Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Projet	**2/1 - Poursuivre la création de logements d'utilité publique à l'angle de la Grand Rue et de la Rue de la Gare à Messancy**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

Dans sa déclaration de politique générale, la commune de Messancy s'est fixée comme objectif stratégique, l'amélioration de l'offre en logements décents tout en garantissant la mixité sociale. Le programme pluriannuel d'actions en matière de logement - appelé ancrage communal - constitue la transposition effective et concrète de la politique du logement.

Le programme d'ancrage 2009-2010 approuvé par le Conseil Communal du 12/06/2009 reprend la création de quatre appartements sociaux locatifs à l'angle de la Grand-rue et de la rue de la Gare.
Le Département du Logement a approuvé le programme le 08/12/2008 et a donné une promesse ferme de subsides le 22/09/2016.

Dans le même immeuble et construits en même temps, quatre autres appartements ont été subventionnés par le programme de rénovation urbaine du centre de Messancy.
(Fiche RU 1.2.) L'octroi d'une subvention a été notifié par le Gouvernement wallon en décembre 2016.

Le marché a été attribué à l'entreprise HONS le 23/12/2016. Les travaux ont débuté le 15/03/2017. La réception provisoire a eu lieu le 27/06/2019.

En application de l'article 29 du Code wallon du logement et de l'habitat durable, la Commune confiera les appartements en gestion à la SCRL "Les Habitations Sud-Luxembourg" (décision du CC du 25/03/2019).

Risque : projet subsidié

Programme(s) secondaire(s)	Programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010,Opération de Rénovation urbaine - Fiche RU 1.2.
Synergies	Commune
Estimation du budget	Montant global de l'investissement : 1.711.881,84 € Montant de la subvention : 929.043,02 €
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	"Les Habitations Sud Luxembourg",Société Wallonne du Logement

Projet	**2/2 - Poursuivre la création de logements d'utilité publique à l'angle de la rue de Sesselich et de la rue de Toernich à Wolkrange**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

Dans sa déclaration de politique générale, la commune s'est fixée comme objectif stratégique en matière de logement, l'amélioration de l'offre en logements décents tout en garantissant la mixité sociale. Appelé communément « ancrage communal », le programme pluriannuel d'actions en matière de logement constitue la transposition effective et concrète de la déclaration de politique du logement.

Le programme 2012-2013 porte sur la construction de sept logements sociaux : trois maisons et quatre appartements. Ces logements seront construits à l'angle de la rue de Sesselich et de la rue de Toernich à Wolkrange. La subvention accordée par le Gouvernement wallon est de 676.000 €. L'opérateur est la société de logement « Habitations Sud-Luxembourg ».
L'entreprise THERET de Beauraing avait été désignée en mai 2016. Les travaux avaient commencé mais la société est tombée en faillite au mois d'août 2017.
Les Habitations Sud-Luxembourg ont procédé à un nouvel appel à projet. La société JONKEAU SA d'Houffalize a été désignée. La date de commencement des travaux a été fixée au 15/04/2019. Le délai d'exécution est de 320 jours calendriers.

Risque : projet subsidié

Programme(s) secondaire(s)	Programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013
Synergies	Commune
Estimation du budget	Montant des travaux commandés : 899.481,17 € HTVA soit 977.830,82 TTC hors clauses sociales flexibles (768 heures pour 4.968,96 € TVAC soit 6.012,44 € TTC)

Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Logement
Intervenants	"Les Habitations Sud Luxembourg",Société Wallonne du Logement

Projet	**2/3 - Poursuivre la création de logements d'utilité publique à la Rue d'Aubange à Messancy**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

Dans sa déclaration de politique générale, la commune s'est fixée comme objectif stratégique, l'amélioration de l'offre en logements décents tout en garantissant la mixité sociale. Le programme pluriannuel d'actions en matière de logement - appelé ancrage communal - constitue la transposition effective et concrète de la politique du logement.

Ancrage communal 2014-2016 :
Les opérations approuvées par le Gouvernement wallon en date du 08/04/2014 concernent la création de 10 logements locatifs publics de 2 chambres qui seront construits sur un terrain situé rue d'Aubange. Le montant de la subvention est fixé à 845.000 €.
L'opérateur est la société de logement « Habitations Sud-Luxembourg ».
L'auteur de projet est le bureau ALTEMA. L'entreprise Jonkeau a été sélectionnée pour réaliser les travaux le 04/06/19.

Risque : projet subsidié

Programme(s) secondaire(s)	Programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016
Synergies	Commune
Estimation du budget	Estimation des travaux hors frais par les HSL : 1.048.000,00 € + 75.000,00€ pour l'aménagement des abords
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	"Les Habitations Sud Luxembourg",Société Wallonne du Logement

Projet	**2/4 - Anticiper la création de logements d'utilité publique supplémentaires à la Rue d'Aubange à Messancy (futur ancrage)**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

Dans sa déclaration de politique générale, la commune s'est fixée comme objectif stratégique, l'amélioration de l'offre en logements décents tout en garantissant la mixité sociale. Le programme pluriannuel d'actions en matière de logement - appelé ancrage communal - constitue la transposition effective et concrète de la politique du logement.

Ancrage communal 2014-2016 bis (sous réserve de subsides) :
En décembre 2017, le Gouvernement wallon a procédé à un appel à projet dans le cadre d'un vaste Programme d'investissement pour l'ensemble du secteur du Logement.
Le projet introduit par la commune a été retenu ; il consiste en la construction de 10 logements sociaux dans une phase « bis » de l'ancrage communal 2014-2016, rue d'Aubange à Messancy. Le projet pourrait se faire par extension de marché avec comme opérateur la société « Habitations Sud-Luxembourg ».

Attention : à ce jour, il n'y a pas de promesse de subsides, le projet est en attente

Risque : projet subsidié

Programme(s) secondaire(s)	Programme d'ancrage communal en matière de logement 2014-2016 bis
Synergies	Commune
Estimation du budget	Coût prévisible : 1.300.000,00 € - subsides éventuels : 845.000 €
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	"Les Habitations Sud Luxembourg",Société Wallonne du Logement

Projet	**2/5 - Lutter contre les logements insalubres sur le territoire de la Commune**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

1) Arrêtés d'insalubrité
La salubrité des habitations est un facteur incontournable dans le respect du droit de chacun de vivre dans un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles. Deux bases légales existent en matière de salubrité :

- Le Code wallon du logement et de l'habitat durable qui vise avant tout la qualité et l'amélioration des conditions de logement. Il fixe les normes de salubrité minimales et les critères de surpeuplement à respecter via l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30/08/2007 ;
- L'article 135 de la Nouvelle loi communale qui permet au Bourgmestre de prévenir et de faire cesser toute atteinte à la salubrité ou la sécurité publique qui trouverait son origine dans l'enceinte d'une propriété. La notion d'insalubrité ici définie doit être appréciée en fonction de liés à l'hygiène, à la sûreté et à la santé des citoyens.

En cas de non respect de ces législations, le Bourgmestre prend toute mesure qu'il juge nécessaire pour faire respecter les critères minimaux ou mettre fin aux dangers que présentent les immeubles pour la santé ou la sécurité de leurs habitants et/ou de la population. Le Bourgmestre peut déclarer un logement inhabitable, ordonner sa réparation, son évacuation, voire sa démolition. En cas d'évacuation, la Commune travaille en collaboration avec le CPAS pour le relogement.

2) Critères de salubrité lors de la rénovation des logements
La commune s'assure du respect des normes en vigueur en matière de salubrité lors de la demande de permis d'urbanisme.

3) Protocole « marchands de sommeil »
Le Conseil Communal a adopté le 10/09/2018, un protocole de collaboration concernant la lutte contre les marchands de sommeil. Ce protocole a été conclu avec les communes d'Aubange, de Musson, de Saint-Léger, la zone de Police Sud-Luxembourg et le Parquet d'Arlon. Le protocole vise à améliorer la circulation d'informations concernant des faits qui mettent en danger la sécurité et la salubrité publiques et qui en outre peuvent constituer l'infraction dite « de marchands de sommeil ».

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Police
Mandataire(s) partenaire(s)	KIRSCH Christiane - Logement
Service porteur	Service Logement
Intervenants	Région wallonne

Projet	**2/6 - Inciter les propriétaires d'immeubles vides ou abandonnés à réintroduire leur bien sur le marché immobilier**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

Une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés a été établie pour les exercices 2014 à 2019. La taxe joue un rôle incitatif, poussant les propriétaires d'immeubles vides ou abandonnés à réhabiliter et à réintroduire leur bien sur le marché locatif ou d'en faire procéder à la revente. Le but est d'accroître l'offre en logements tout en améliorant l'environnement des quartiers.
Le montant actuel de la taxe est de 80,00 € par mètre courant de façade et par niveau inoccupé. Le fait générateur de la taxe est le maintien en l'état d'un immeuble inoccupé ou délabré.
Un nouveau règlement-taxe sera établi pour l'exercice 2020 à 2025 (texte en préparation pour le Conseil Communal d'octobre 2019).

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Recette estimée à 10.000 €/an
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	KIRSCH Roger - Finances
Service porteur	Service Logement
Intervenants	

Projet	**2/7 - Mener une réflexion pour rendre le logement plus accessible**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de logement**

Description

Mener une réflexion concernant les possibilités de proposer des terrains ou des logements abordables dans les futurs projets immobiliers de la Commune.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Logement
Intervenants	

Projet	**2/8 - Reconduire le partenariat « logement » avec le CPAS pour assurer l'accompagnement social dans le cadre des logements de transit**
Objectif politique	**2. LOGEMENT**
Objectif stratégique	**2. Améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale**
Objectif opérationnel	**2. Optimaliser les partenariats**

Description

Sur base de l'inventaire des logements mis en location par le CPAS, choisir l'affectation des nouveaux appartements d'Habergy à la Rue Saint-Roch, 10-12 : logements d'urgence, de transit ou "classique".
Reconduire le partenariat avec le CPAS pour assurer l'accompagnement social dans ce cadre.

En effet, la Commune rénove actuellement l'ancienne école d'Habergy qui, en dernier lieu, abritait le club des jeunes et des logements de transit gérés par le CPAS.
Actuellement, le CPAS dispose de trois logements de transit, trois appartements donnés en location et deux logements loués à des particuliers, sous-loués à des personnes en situation de précarité.

En Région wallonne, chaque commune doit compter au moins un logement de transit par tranche de 5.000 habitants. La Commune est donc dans les normes.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	BIREN Christian - Affaires sociales et familiales
Service porteur	Service Logement
Intervenants	

Projet	**3/1 - Terminer le travail entrepris et mettre en place le Plan Communal de Mobilité (PCM)**
Objectif politique	**3. MOBILITE ET SECURITE**
Objectif stratégique	**3. Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité**

Description

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle d'une commune.
Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire.
Sur base du « pré-diagnostic » communal de mobilité réalisé en interne et transmis au SPW – Direction de la Planification de la Mobilité, un auteur de projet a été désigné pour élaborer ce PCM.
Pour cette élaboration, différents intervenants travaillent de concert: Conseillers communaux, Collégiens, membres de la CCATM, Police Locale, représentants du TEC, des écoles communales, agents de la DGO1,...

Le PCM comporte 3 phases :
- état des lieux et diagnostic de la situation
- élaboration de plusieurs scénarios contrastés et construction d'un scénario de mobilité durable
- plan d'action

Programme(s) secondaire(s)	Plan Communal de Mobilité
Synergies	Commune
Estimation du budget	Subvention de 38.750.25€ (ce qui représente 75% des frais du bureau d'étude).
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Mobilité
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Urbanisme
Intervenants	DGO1

Projet	**3/2 - Plan Communal de Mobilité (PCM) : mise en oeuvre**
Objectif politique	**3. MOBILITE ET SECURITE**
Objectif stratégique	**3. Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité**

Description

Mettre en œuvre, suivant les opportunités, le plan d'actions du PCM.
Celui-ci se compose d'actions classées par thématiques et par zone géographique.

Programme(s) secondaire(s)	Plan Communal de Mobilité
Synergies	Commune
Estimation du budget	Non défini (suivant les opportunités de financement, appels à projet,...)
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Mobilité
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Mobilité
Intervenants	

Projet	**3/3 - Optimaliser les partenariats en collaborant avec les communes voisines afin de coordonner les stratégies transcommunales**
Objectif politique	**3. MOBILITE ET SECURITE**
Objectif stratégique	**3. Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité**

Description

La mobilité ne s'arrêtant pas aux limites communales, les partenariats sont à envisager avec les communes alentours.
De plus, la position transfrontalière de la commune justifie pleinement de travailler en collaboration.
Certains projet en cours illustrent déjà cette manière de fonctionner: le dossier Interreg, Mobilité Domicile-Travail, le Schéma Directeur Cyclable W9,...
Un atout non négligeable en vue d'une collaboration transcommunale est le fait que les communes d'Arlon et d'Aubange soient également en PCM (avec le même bureau d'étude que la commune de Messancy).

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Mobilité
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Mobilité
Intervenants	Administration communale d'Arlon,Administration communale d'Aubange

Projet	**3/4 - Création d'un cheminement cyclo-piéton reliant les gares de Messancy et Athus**
Objectif politique	**3. MOBILITE ET SECURITE**
Objectif stratégique	**3. Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité**

Description

Ce projet est repris dans le programme Interreg V A – FEDER 2014-2020 et est financé à concurrence de 60% pour la part FEDER, 30% pour la part Région wallonne et 10% pour la part communale.
Il consiste à améliorer la mobilité des frontaliers en aménageant un itinéraire doux de 27 km majoritairement en site propre reliant les noyaux d'habitation et les principales gares ferroviaires de l'agglomération des 3 frontières : Messancy, Athus, Rodange, Pétange et Longwy
Sur la Commune de Messancy, il s'agit de créer un cheminement cyclo-piéton agréable et fonctionnel reliant les gares de Messancy et d'Athus.

Sont en cours : la réalisation du levé de terrain et des plans ainsi que divers échanges en vue d'acquérir les parcelles nécessaires (principalement SNCB et Infrabel).

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Mobilité
Mandataire(s) partenaire(s)	KIRSCH Christiane, MEUNIER Georges - Urbanisme,Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**3/5 - Réalisation d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre le domaine du Lac et la rue de la Ferme**
Objectif politique	**3. MOBILITE ET SECURITE**
Objectif stratégique	**3. Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité**

Description

Dans le cadre de sa déclaration de politique générale le Conseil Communal de Messancy a décidé de développer la mobilité douce sur le territoire de la Commune. Plusieurs projets ont été initiés durant cette législature :
- Un dossier « FEDER » qui permet de relier le centre de Messancy au site du lac (village senior, complexe sportif, zone de loisirs)
- Un dossier « Interreg V A - FEDER» pour relier la gare de Messancy à la gare d'Athus et à différentes gares grand-ducales et françaises
- Un dossier de mobilité douce reliant le réseau des pistes cyclables grand-ducales au village de Sélange.

Le projet ci-présenté propose de relier le Domaine du Lac de Messancy au pôle commercial de Messancy et à l'entrée du village de Turpange, ceci via une liaison cyclo-piétonne à créer le long de la rivière de Messancy. In fine, le centre commercial « Cora » et le village de Turpange seront directement reliés au centre de Messancy, à la gare d'Athus et aux gares grand-ducales et françaises.
Ce projet s'inscrit également parfaitement dans l'esprit de la convention passée avec IDELUX et différentes communes de la Province de Luxembourg dans le cadre de la création et mise en œuvre d'un schéma directeur pour le développement du vélotourisme dans le sud de la Province du Luxembourg autour de l'itinéraire régional de longue distance n°9 de Martelange à Torgny, en connexion avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Les travaux sont estimés à 440633,60 € TVAC
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Mobilité
Mandataire(s) partenaire(s)	KIRSCH Christiane, MEUNIER Georges - Urbanisme,Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**3/6 - Réalisation d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre le chemin de l'Eisch à Sélange et le chemin reliant la "Kwintenhof" à Hondelange**
Objectif politique	**3. MOBILITE ET SECURITE**
Objectif stratégique	**3. Apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité**

Description

La création d'une liaison cyclo-piétonne entre le chemin de l'Eisch à Sélange et le chemin reliant la "Kwintenhof" à Hondelange répond aux conditions de l'appel à projets en ce qu'il favorise le développement de l'usage du vélo et améliore la sécurité des déplacements cyclables et cyclo-piétons..
Ce projet sera totalement sécurisé puisque complètement isolé des voiries. Il se situe dans la continuité d'une part, du RAVEL, itinéraire régional n°9 de Martelange à Torgny en connexion avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg et d'autre part de l'itinéraire inter-communal entre la commune de Messancy et la commune d'Arlon.
Ce projet favorise la liaison entre deux pôles du Schéma Directeur pour le développement du vélotourisme dans le sud de la Province de Luxembourg. C'est le chainon manquant pour achever la boucle touristique de Messancy.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Estimation à titre indicatif du projet : 278832,40 € TVAC
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Mobilité
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**4/1 - Protéger la biodiversité dans les cimetières communaux**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Protéger les espèces animales et végétales de nos cimetières, favoriser l'équilibre environnemental.
Aménager des abris et des zones refuges pour les petits animaux (insectes, rongeurs, chauve-souris, ...)
Mettre en valeur ces zones et communiquer auprès du citoyen au moyen de panneaux, bulletin communal, ...

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Si incidence, très faible. Tout peut être fait avec de la récupération
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Cimetières
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Cimetières
Intervenants	

Projet	**4/2 - Aménager le parc du vieux cimetière - Hondelange**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Le cimetière désaffecté de Hondelange, situé à la rue Concordia, a été remis en état par des étudiants lors d'un appel à projets "Été Solidaire".

Il reste à faire :
- Construire des bancs en pierre bleue de récupération aux endroits qui ont été prévus dans le plan d'aménagement;
- Poursuivre les plantations dans les carrés délimités;
- Niveler et ensemencer le terrain (mélange fleuri et/ou graminées).

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Faible - à chiffrer
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Espaces verts et plantations
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Espaces Verts
Intervenants	Ecowal

Projet	**4/3 - Végétaliser le cimetière de Habergy**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Dans le cadre du Programme "Zéro Phyto" et après divers essais non concluants d'entretien de cimetières, la commune de Messancy décide de végétaliser complètement le cimetière de Habergy.

Ce cimetière est déjà très végétal, ce qui ne perturbera pas brutalement les habitudes de la population. La transformation sera poussée au même niveau que ce qui devra être fait dans les cimetières plus minéraux.

- Enlever les bétons et "trottoirs aménagés" autour des sépultures, sur des zones publiques non concédées.
- Réaliser un chantier d'exhumation dans le cadre de l'hiver 2019-2020.
- Ensemencement en avril-mai 2020.
- Plantation des inter-tombes et bardage du mur nord en novembre 2020.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	+- 50.000 €
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Cimetières
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Cimetières
Intervenants	

Projet	**4/4 - Créer et entretenir les espaces verts**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Dans le Parc Mathelin, la commune de Messancy aménagera un verger avec des arbres mi-tiges, composé d'essences indigènes aussi proches que possible des anciennes variétés (pommes, poires, cerises, quetsch, reine-claude, ...).

Remplacer les arbres qui doivent faire l'objet d'un abattage sanitaire par des essences ornementales qui se trouvaient généralement dans les villages (ex : châtaigniers à Messancy).

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Espaces verts et plantations
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Espaces Verts
Intervenants	

Projet	**4/5 - Gérer durablement la production et la conservation des plantes vertes destinées au fleurissement des espaces publics**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Le service Espaces Verts privilégie les plantes vivaces pour les fleurissements dans les villages (poiriers palissés, lavandes, gaura, etc). Ces plantes sont conservées au dépôt du service et sont ré-installées l'année suivante lorsque les conditions le permettent. Cette ré-utilisation se fait dans la mesure du possible, en fonction de l'état sanitaire de la plante et de ses qualités esthétiques.

Dans le cadre des marchés publics pour le fleurissement des entrées de village, un critère de responsabilité environnementale est intégré afin de favoriser un bouturage - croissance et mise en pot de proximité.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Espaces verts et plantations
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Espaces Verts
Intervenants	

Projet	**4/6 - Contribuer à la préservation de la biodiversité, à la sauvegarde et à l'embellissement de nos paysages (Plan Maya, fauchage tardif,....)**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

- Le projet "Aristabee" situé à Sélange, près du chemin agricole menant à Clémency, en association avec l'abeille arlonnaise a pour objectif de développer des abeilles résistantes au varroa. Il s'agit d'une station de fécondation pour le développement de mâles résistants.
L'association, à la recherche d'un terrain, a sollicité la commune de Messancy. Celle-ci en met un à disposition et les ouvriers communaux ont participé à l'aménagement de la zone.
La communication est un élément important du projet. Il est envisagé d'organiser une séance d'"inauguration" ouverte au public afin de le sensibiliser à la matière (pesticides, varoa, ...), aux différents pollinisateurs.
Cette station sera pérennisée par les soins de la commune de Messancy, de concert avec l'association.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Espaces verts et plantations
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges, LICHTFUS Jean-Raymond - Service travaux,Communication,Bulletin Communal
Service porteur	Service Espaces Verts
Intervenants	Abeille arlonnaise

Projet	**4/7 - Poursuivre la collaboration avec la Province pour l'application du programme de comptabilité énergétique dans les bâtiments communaux**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

La comptabilité énergétique est un outil de gestion qui permet d'enregistrer, de traiter et d'analyser les données de consommations des bâtiments afin de suivre leur évolution.
La Province de Luxembourg a développé un outil Excel afin de réaliser la comptabilité énergétique et le cadastre de ses propres bâtiments. Elle a mis cet outil à disposition des communes via une convention de partenariat (adhésion de la commune par décision du Conseil Communal du 14/10/2013).

Depuis avril 2014 des relevés de consommations en gaz, mazout, électricité et eau sont effectués et analysés chaque mois, afin de tenir la comptabilité énergétique des principaux bâtiments communaux : hôtel de ville, bureaux et dépôt du service Travaux, bâtiment Krebling, complexe sportif, Villa Clainge, écoles communales de Hondelange, Longeau, Sélange, Turpange et Wolkrange, CPAS, lavoir et appartements, crèche Lac'Aline, bâtiments dédié aux associations à Wolkrange, ancienne école d'Habergy avec logements sociaux et cercle des jeunes et hôtel de police.

Ce suivi régulier permet de détecter d'éventuelles dérives (chauffages non éteints, fuites d'eau, ...). Les données de consommations sont également utilisées pour le cadastre énergétique des bâtiments, les audits énergétiques, le montage des dossiers UREBA et prochainement pour la certification des bâtiments communaux.

L'objectif est de poursuivre la collaboration avec la Province pour l'application du programme de contrôle des consommations dans les bâtiments communaux. Une version Web de l'outil est en préparation par la Province.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	1.000 € pour l'outil Excel de la Province ainsi que l'écolage et l'accompagnement pendant un an
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Développement durable
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Energie
Intervenants	Province de Luxembourg - Cellule Développement durable

Projet	**4/8 - Intégrer la dimension « économie d'énergie » dans tout projet et solliciter les différentes subventions disponibles pour la réalisation de ces objectifs**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Il s'agit ici non seulement d'intégrer la dimension « énergie » dans tout projet de construction ou de transformation de bâtiments communaux et de solliciter les différentes subventions disponibles (subside UREBA, ...) mais aussi de poursuivre la mise en œuvre des mesures d'amélioration découlant des audits énergétiques de ces bâtiments.

En effet, en 2017, ont fait l'objet d'un audit énergétique : l'hôtel de ville, les bureaux et le dépôt du service Travaux, le bâtiment Krebling, la Villa Clainge, les écoles communales (sauf Longeau qui était en travaux), l'hôtel de police, la crèche Lac'Aline (hors extension), les bâtiments des associations de Wolkrange et le complexe sportif (électricité et éclairage).

Certaines recommandations découlant de ces audits ont déjà été mises en œuvre :
- placement de panneaux photovoltaïques au niveau des bureaux et de dépôt du Service Travaux, de l'école de Hondelange et de celle de Wolkrange
- isolation de la toiture de la Villa Clainge

Sont en cours :
- remplacement des chaufferies de la Villa Clainge et de l'école de Hondelange
- remplacement de la chaufferie, isolation des parois et remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne école d'Habergy
- rénovation de la chaufferie des bureaux du service Travaux et remplacement des menuiseries extérieures

En projet :
- rénovation du système d'éclairage du grand hall du complexe sportif (LED)
- amélioration de la régulation de l'hôtel de ville

Dossiers UREBA en cours (2019) :
- Ancienne école d'Habergy : montant total = 205.604,00€ TVAC - montant des travaux éligibles (isolation uniquement) = 35.120,00 €
- subvention UREBA = 12.292,00€
- Villa Clainge : montant total = 42.386,30 € TVAC - montant des travaux éligibles = 35.120,00 € TVAC - montant max de la subvention UREBA = 12.292,00€ TVAC
- Ecole de Hondelange : montant total = 38.377,57 € TVAC - montant des travaux éligibles = 29.020,00 € TVAC - subvention UREBA = 10.157,00€

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Budget indéterminé
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Développement durable
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)

Service porteur	Service Energie
Intervenants	

Projet	**4/9 - Remplacer le parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Dans son arrêté du 14/09/2017, le Gouvernement wallon a décidé que tout l'éclairage public wallon devrait être converti au LED d'ici 2030.
Sur le territoire de la Commune, 1.506 luminaires sont confiés à ORES pour l'entretien et la gestion.
En 2019, le projet reprend le remplacement le 151 lampes dites « sodium basse pression » et « sodium haute pression » fortement énergivores.
Cette opération se traduira par une économie d'énergie annuelle de l'ordre de 40.271 kWh.

Programme(s) secondaire(s)	Programme e-LUMin d'ORES
Synergies	Commune
Estimation du budget	Phase 2019 Budget global : 66.289 € HTVA Intervention ORES : 18.875 € HTVA Intervention communale : 47.414 € HTVA
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Développement durable
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Energie
Intervenants	ORES Assets SCRL

Projet	**4/10 - Définir un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat en lien avec la Convention des Maires**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Par la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, la Commission européenne invite les villes et communes à :
- Réduire les émissions de CO2 de leur territoire d'au moins 40 % d'ici à 2030, grâce à une meilleure efficacité énergétique et à l'utilisation accrue de sources d'énergies renouvelables ;
- Renforcer leur résilience en s'adaptant au changement climatique.

Le Conseil communal a décidé de signer la convention en octobre 2017. Par conséquent, la commune s'est engagée à :
- Effectuer un bilan des émissions CO2 et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique ;
- Présenter un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat dans les deux ans suivant la décision du Conseil Communal ;
- Établir un rapport au moins tous les deux ans à dater de la présentation du plan d'action, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

La commune a décidé de créer un comité citoyen afin de réaliser le PAEDC. Le comité "Climat-énergie" est composé de mandataires communaux, du conseiller en énergie et de citoyens.
Le Comité se réunira 5 fois : 1 séance d'info et 4 séances pour déterminer les actions.

A noter que la commune est accompagnée dans les différentes étapes de mise en place des actions par la Province de Luxembourg, coordinateur territorial reconnu par la Convention des Maires.

Programme(s) secondaire(s)	Convention des Maires pour le Climat et l'Energie
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Développement durable
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Energie
Intervenants	Province de Luxembourg - Cellule Développement durable

Projet	**4/11 - Informer et sensibiliser les citoyens quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux primes disponibles**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**3. Informer le citoyen**

Description

Informer et sensibiliser les citoyens quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux primes disponibles par la mise à disposition d'une bonne information via le conseiller en énergie, la permanence, les affichages, le bulletin communal et le site internet communal.

La permanence d'information permet aux citoyens d'obtenir des conseils, de l'aide et de la documentation concernant :

-Les primes disponibles lors de l'isolation ou la rénovation de leur logement ;
-Les prêts au logement : Ecopack, Rénopack et Accesspack ;
-La réglementation PEB à respecter lors de la construction ou de la transformation d'un bâtiment, que ce soit un logement, un bureau ou un commerce ;
-Les droits en matière de logement : logements sociaux, permis de location, ... ;
-Toute autre matière liée à l'énergie et au logement : utilisation rationnelle de l'énergie, fournisseurs d'électricité, problèmes de salubrité, ...

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminé
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Développement durable,Logement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Energie
Intervenants	

Projet	**4/12 - Collaborer avec la Province, la Région Wallonne pour l'aménagement des cours d'eau en vue d'éviter les inondations et accroître la prévention des crues dans le bassin hydrographique de la Chiers et de la Messancy**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**2. Optimaliser les partenariats en vue d'une gestion durable des inondations, des déchets, l'épuration des eaux**

Description

Intention: atteindre les objectifs environnementaux fixés dans les Plans de gestion de District hydrographique imposés par la Directive-cadre Eau et atteindre les objectifs des Plans de gestion du Risque Inondation, imposés par la Directive Inondations

Moyen d'action: Élaboration du Programme d'Actions sur les Rivières par une approche intégrée et sectorisée (PARIS)

La base légale obligatoire se fonde sur les nouvelles dispositions décrétales du Code de l'Eau (entrée en vigueur au 15/12/18).

La Commune et la Province fonctionnent de concert via une convention de coopération horizontale qui a été approuvée par le conseil communal en date du 20/05/2019.
Cette synergie a pour objectif d'assurer conjointement la gestion des cours d'eau non navigables communaux et provinciaux sur la commune de Messancy.
Une collaboration avec les Contrats de rivière est aussi envisagée pour définir les enjeux et les objectifs de gestion sur une période de 6 ans.

Alimentation de la base de données unique développée par le SPW et dédiée à la gestion des cours d'eau.
Pour ce faire, chaque cours d'eau de 3ème catégorie est "découpé" en secteur physiquement homogène + description de chacun d'eux. Chaque secteur constitue une unité de gestion (longueur moyenne 2km, minimum quelques centaines de mètres, maximum quelques dizaines de km). Pour chacun de ses secteurs la commune fixe un ou plusieurs enjeux prioritaires(hydraulique, écologique, socio-culturels), des objectifs de gestion et un programme d'actions sur 6 ans pour atteindre ces objectifs.

Calendrier:
2019: mise à disposition de l'application PARIS aux communes, formation des agents, encodage par les communes (via la Province) des enjeux et objectifs pour les secteurs de cours d'eau (+/- 15 secteurs).
2019-juin 2020: élaboration du projet PARIS par les gestionnaires de cours d'eau: encodage des travaux planifiés pour la période 2022-2027 pour chaque secteur.
Juin 2020: validation des projets PARIS au sein de comités techniques.
1er semestre 2021: mise à enquête publique des projets PARIS (6mois).
2ème semestre 2021: intégration des résultats de l'enquête et des avis des instances consultées.
Décembre 2021: Adoption des Paris 2022-2027 par le GW

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Existence d'une convention Province-commune: - 350 euros HTVA pour l'élaboration des PARIS - 150 euros HTVA par autorisation domaniale
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Urbanisme
Intervenants	Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers ,Province - DST - Infrastructures routières et cours d'eau

Projet	**4/13 - Participer au projet de protection et de mise en valeur des cours d'eau dans le cadre du Contrat Rivière Semois-Chiers 2020-2022**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**2. Optimaliser les partenariats en vue d'une gestion durable des inondations, des déchets, l'épuration des eaux**

Description

Mise en œuvre du programme d'actions du Contrat Rivière Semois-Chiers 2020-2022.

Le programme permet de respecter les législations suivantes:
- Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux Contrats de Rivière;
- Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'Eau, voté par le Parlement wallon le 27 mai 2O04;
- Directive 2OOO/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2001 (MB du 13.11.2001) délimitant les bassins et sous-bassins hydrographiques er Région wallonne.

Les propositions d'actions découlent des groupes de travail et de l'actualisation de l'inventaire de terrain le long des cours d'eau, ces propositions identifient les points noirs à résoudre et les atouts à préserver.

Un protocole d'accord (engagements généraux, engagements financiers et propositions d'actions) à approuver par tous les partenaires, par le Comité de rivière et par le Ministre est proposé.

Une telle démarche de gestion intégrée s'inscrit dans le contexte d'un développement durable pour le sous-bassin Semois-Chiers, notamment dans le cadre de la gestion PARIS.

Le SPW intervient pour 70% dans les frais de fonctionnement du Contrat de Rivière, mais cette intervention est conditionnée par les parts contributives de chaque commune.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	4685€/an
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Contrat de rivière
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Urbanisme
Intervenants	Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers

Projet	**4/14 - Renforcer la sensibilisation, conscientiser la population à l'importance de la propreté publique**
Objectif politique	**4. ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)**
Objectif stratégique	**4. Donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie**
Objectif opérationnel	**3. Informer le citoyen**

Description

Encourager et communiquer au citoyen la possibilité de s'inscrire sur le site de la Région Wallonne "BeWapp" afin de devenir ambassadeur de la propreté.

Cette mission consiste à ramasser les déchets tout au long de l'année avec l'avantage que le matériel est fourni par la Région Wallonne.

L'Administration Communale de Messancy s'engage à aider les volontaires pour l'évacuation des sacs.
Parallèlement au projet, l'Administration Communale participe annuellement à l'opération "Grand Nettoyage de Printemps" qui se tient au mois de mars, avec animations, encadrement des volontaires (publics et privés, tels qu'écoles, associations, citoyens, ...)

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Propreté publique
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Espaces Verts
Intervenants	Région wallonne

Projet	**5/1 - Rénovation de la justice de paix**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures culturelles**

Description

Acquis en 2017, le bâtiment de la Justice de Paix est idéalement situé à côté de la Villa Clainge, actuellement occupée par des associations, l'accueil extra-scolaire, des stages, des plaines d'été. Avec le bâtiment de la justice de paix, Messancy pourrait donc avoir un petit pôle culturel, vecteur d'activités, de rencontres et d'échanges. Rénover ce bâtiment et y développer des activités culturelles Messancéennes fait donc sens.

Avant de se lancer dans la rénovation de ce bâtiment, il est intéressant que le Collège communal détermine et balise les grandes lignes de son utilisation. La Commission Consultative Culturelle pourrait intervenir dans la réflexion. Quelles activités culturelles pourraient s'y dérouler? Des expositions? Des concerts? Des ateliers? Des réunions? Quelles associations pourraient potentiellement l'utiliser? A quelle fréquence? Pour combien de personnes? Avec ces données, la commune pourra alors disposer d'une base de travail pour lancer le cahier des charges.

Le calendrier de réalisation du projet pourrait être le suivant:
- 1er semestre 2020 : récolte des informations sur l'utilisation potentielle du bâtiment
- 2eme semestre 2020 : établissement du cahier des charges et lancement du marché public
- 2021 : travaux
- 2022-2024 : utilisation du bâtiment par les associations et la commune

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Culture et loisirs
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	Commission Consultative de la Culture

Projet	**5/2 - Mener une réflexion sur l'utilisation de la Villa Clainge**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures culturelles**

Description

En 2017, la commune, aidée de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait une analyse du territoire en matière d'attentes culturelles de la population. Il en ressortait que le tissu associatif est en demande de locaux et de matériel accessibles à prix démocratiques. Le Collège communal part du principe que l'offre de locaux permettra un développement d'associations et de clubs actifs au niveau culturel.

Dans la réflexion, il sera nécessaire de tenir compte de l'utilisation actuelle du bâtiment : qui occupe quel local? pour y faire quoi et quand? Par exemple, on sait déjà que l'accueil extra-scolaire a lieu là-bas, ainsi que les stages et les plaines de vacances en été. Ces différents acteurs devront être intégrés au projet, dès le départ.

Une fois la Villa Clainge rénovée, un plan d'action devra être établi, en association avec la Commission consultative de la Culture.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Prix démocratique pour la location de salles
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond, - Culture et loisirs,
Mandataire(s) partenaire(s)	LORGE Laurence - Accueil extrascolaire
Service porteur	
Intervenants	Commission Consultative de la Culture

Projet	**5/3 - Optimiser l'utilisation du parc Mathelin dans les évènements culturels**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures culturelles**

Description

Véritable "poumon" au cœur de Messancy, le Parc Mathelin est un élément important dans le vivre-ensemble de Messancy c'est pourquoi il est intéressant d'optimaliser son utilisation à des fins culturelles.

Dans le Parc Mathelin il y a les vestiges (deux tours) de l'ancien château, une plaine de jeux, des allées fleuries, des prairies fleuries, un kiosque, de nombreux bancs. Quelques activités s'y déroulent déjà : le concert du 1er mai organisé par l'Harmonie la Royale Concordia, la Fête de la Musique, les concerts aux Rencontres Culturelles (organisées un an sur deux), des spectacles pour enfants, etc.

Afin d'y voir se développer plus d'activités, quelques aménagements sont nécessaires ou apporteraient un plus.
L'organisation 2018 de la Fête de la Musique a montré quelques faiblesses de l'alimentation électrique de la scène. Début 2019, la Commune a augmenté la puissance électrique en deux circuits de 32 ampères.

Puisque toutes les activités qui ont lieu au Parc Mathelin sont en extérieur, il convient de trouver un système pour protéger les artistes de la pluie. Une étude des différentes possibilités se fera fin 2019, début 2020.

Vu la fréquentation du parc en été, la commune pourrait s'inspirer de ce qui se fait au parc Léopold à Arlon, par exemple, et doter le parc d'une meilleure infrastructure: un châlet où sont vendues des boissons, des sièges confortables, des jeux supplémentaires pour les enfants, etc.

A la fin de chaque action ou activité organisée au Parc Mathelin, il conviendra d'en faire une évaluation et d'en retirer des pistes d'action et d'amélioration pour l'avenir.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Culture et loisirs
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	

Projet	**5/4 - Aider financièrement les associations du territoire communal**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures culturelles**

Description

A la manière dont la commune a financé une partie de la rénovation de la salle de l'Harmonie à Sélange, le Collège communal souhaite continuer à aider financièrement des associations du territoire dans la rénovation de leurs salles. Cela dans l'objectif qu'elles pérennisent leurs activités.

Tout comme à Sélange, cela se ferait dans une logique "win-win" : la commune pourrait alors bénéficier de l'utilisation de la salle à titre gracieux pour ses événements. Les modalités d'une telle intervention seront définies par une convention, au cas par cas.

Un dossier complet sera déposé fin 2019 par le comité de la salle paroissiale de Turpange.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	70% des travaux
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Culture et loisirs
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	

Projet	**5/5 - Continuer et perreniser le partenariat avec le Centre Culturel d'Aubange**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**2. Optimaliser les partenariats**

Description

La commune de Messancy et le Centre Culturel d'Aubange sont déjà partenaires pour le projet Noël au Théâtre depuis 2015. Chaque année, le Centre culturel délocalise un spectacle du festival "Noël au théâtre" dans la commune de Messancy.

La fréquentation du public pour ces spectacles est en hausse d'année en année. Le spectacle rencontre une attente de la population. Le projet et le partenariat sont évalués chaque année et un réajustement a lieu si nécessaire.

Au fil des ans et des rencontres, le partenariat se renforce et se diversifie : accueil d'un spectacle spécifique pour les classes de 5° et 6° primaire de la commune de Messancy, échange de matériel, etc.
En 2020, deux spectacles en délocalisation sont prévus : noël au théâtre mais aussi un spectacle sur le site de Krebling.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Culture et loisirs
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	Centre Culturel d'Aubange

Projet	**5/6 - Developper le partenariat avec la Bibliothèque Provinciale de Marche-en-Famenne**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**2. Optimaliser les partenariats**

Description

La commune de Messancy et la bibliothèque provinciale de Marche-en-Famenne sont partenaires dans le cadre du passage du bibliobus, de l'accueil extra-scolaire (dépôt de jeux et de livres). De plus, la commune fait parfois appel à eux pour certains événements ponctuels : les Rencontres Culturelles, l'inauguration de la liaison piétonne, etc.

Dans les prochaines années, la commune souhaite continuer le financement et développer le partenariat.

A titre indicatif, voici les chiffres de fréquentation du bibliobus en 2018 dans la commune. À Hondelange, il y a eu 1048 prêts, à Sélange 1073, à Longeau 321 prêts et à Messancy 874. À la rédaction de cette fiche projet, les chiffres pour Habergy sont en attente.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Culture et loisirs
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	

Projet	**5/7 - Initier des interactions avec les citoyens dans les activités culturelles**
Objectif politique	**5. CULTURE**
Objectif stratégique	**5. Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échange**
Objectif opérationnel	**3. Développer la citoyenneté et les interactions avec les citoyens**

Description

Considérer la culture comme un vecteur de rencontres et d'échanges...

C'est dans cette optique que sont nées, en 2014, les Rencontres Culturelles. L'objectif de cet événement est de permettre à la population de se rencontrer, de connaître les artistes de la région, d'avoir accès à la culture (d'où la gratuité de l'événement), etc.

En 2018 un appel aux citoyens a été lancé. Un groupe de Turpange a répondu présent et ces 5 citoyens ont pris en main l'organisation d'un parcours d'artistes dans leurs jardins privés. Cette journée fût une belle réussite ! La commune espère réitérer l'expérience lors des prochaines Rencontres Culturelles en 2020.

La méthodologie est relativement simple :
- Lancer un appel via les canaux de communication communaux;
- Rencontrer le groupe de citoyens motivés et définir ensemble le projet. En effet, il ne s'agit pas d'imposer une vision des choses et un programme mais de les construire ensemble. C'est cela qui constitue la richesse du projet.;
- Communiquer sur le projet en espérant donner envie à d'autres...

Ce concept devrait pouvoir s'appliquer dans toutes les activités culturelles. La Fête de la Musique constitue également un bon vecteur de rencontres et d'échanges. En 2019, ce sont trois associations qui ont pris en main le catering. L'occasion pour elles de se faire un peu de bénéfice et de mieux se connaître. Le groupe de jeunes musiciens "Les Chevaliers à Moustache" ont eu l'opportunité de jouer dans de bonnes conditions, sur la même scène que les musiciens professionnels. Ils ont partagé la même loge qu'eux, ont été accueillis au même titre que ces derniers. Ici encore l'objectif est rencontré.
Chaque année, la Commune doit veiller à maintenir ce genre de partenariats car ils sont très riches.

Pour tout cela, la Commission Consultative de la Culture (CCC) pourra apporter son point de vue et ses idées. La CCC constitue un partenaire privilégié. Le 25 mars 2019, le Conseil communal décidait d'ouvrir la commission culturelle aux acteurs de la vie locale, culturelle et associative. Cela afin d'avoir une assemblée chargée par le Conseil Communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées qu'on appellerait "Commission consultative de la culture". Cette dernière rassemble donc 6 mandataires (de tous horizons politiques) et 14 citoyens.
Cette commission est aussi le relais entre le terrain et le monde politique, elle peut faire remonter des informations, donner des idées de projets, contribuer à faire vivre la commune.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Culture et loisirs

Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	Commission Consultative de la Culture

Projet	**6/1 - Installation d'un mur d'escalade dans le complexe**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires**

Description

L'équipe dirigeante du complexe sportif souhaitent étoffer sa gamme d'activités au complexe par la construction d'un mur d'escalade. Celui-ci sera utilisé durant les stages sportifs et par les écoles. Cette installation permettrait peut-être la création d'un nouveau club.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	56.000 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Sports
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Complexe sportif
Intervenants	

Projet	**6/2 - Création d'un skatepark**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires**

Description

Projet de création d'un skate park à proximité du complexe sportif entre le terrain de football A et la rivière.
Outre le fait que ce site sera accessible à l'ensemble des citoyens et notamment des jeunes, ce projet permettra d'étoffer le panel de stages du complexe sportif
Une demande de subvention sera introduite auprès d'infrasports.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Prématuée - Sollicitation de subsides auprès d'Infrasports (70%).
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Sports
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Complexe sportif
Intervenants	Infrasports

Projet	**6/3 - Aménagement d'un parcours santé**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires**

Description

Aménagement d'un parcours santé convivial, accessible gratuitement à tous, agrémenté de machines fitness d'extérieur, de bancs, tables de pique-nique ....
La localisation du site est à préciser. Sont envisagées : la ZACC à Longeau, le bois à l'arrière de l'école de Differt

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Sports
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**6/4 - Poursuivre la mise en place de terrains multisports et/ou plaines de jeux dans les sections qui en sont dépourvues**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires**

Description

L'appel à projet vise à promouvoir le bien-être, la convivialité, ainsi que les liens intergénérationnels en régions rurales.
Le projet d'aménagement d'un espace de jeu, de convivialité et de rencontre pour tous situé au centre du village de Sélange, réponc parfaitement aux conditions de cet appel à projets.
Cette place deviendra un pôle intergénérationnel où pourront se retrouver jeunes et moins jeunes autour d'activités ludiques ou d'aires de repos.
Cet espace sera doté de jeux pour enfants de moins de 12 ans, d'équipements de fitness outdoor ou de type Vita, d'une aire dédiée à la pratique de la pétanque, de mobiliers urbains tels que tables de pique-nique, bancs.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	un budget de l'ordre de 100 000 € est dédié à ce projet
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Plaines de Jeux
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**6/5 - Moderniser et entretenir les infrastructures sportives existantes**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires**

Description

La commune a investi depuis de nombreuses années dans l'aménagement d'infrastructures sportives telles que le complexe sportif, les terrains multi-sports, les plaines de jeux.
Il faut veiller au maintien de la qualité et de la sécurité de ces lieux, notamment en
- remplaçant le revêtement de sol et retraçant les terrains du complexe,
- remplaçant le tapis de sol du terrain multi-sports de Wolkrange,
- équipant les différents sites d'accessoires (goals, panneaux de basket ....)

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Sports
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**6/6 - Soutenir les différents clubs dans l'organisation de manifestations sportives**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**2. Optimaliser les partenariats**

Description

Organisation d'une journée sportive dans le but de faire connaître les différents clubs actifs sur le territoire de la commune ainsi que les activités du complexe sportif.
La fréquence sera déterminée en fonction de l'intérêt des clubs.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Sports
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Complexe sportif
Intervenants	Clubs sportifs de la Commune

Projet	**6/7 - Organisation d'un stage spécifique aux personnes en situation de handicap**
Objectif politique	**6. SPORT**
Objectif stratégique	**6. Etendre les offres en matière d'activités sportives**
Objectif opérationnel	**3. Renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap**

Description

A l'heure actuelle aucun stage spécifique n'est organisé au profit des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Commune de Messancy. Le Complexe sportif envisage de mettre sur pieds ce genre d'activités.
Au préalable des contacts seront pris avec des institutions et écoles spécialisées afin de déterminer les besoins et contraintes (normes d'encadrement,...)..

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	ignorée à l'heure actuelle
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Sports
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Complexe sportif
Intervenants	Handisport,ADEPS

Projet	**7/1 - Rénover l'école de Turpange grâce aux subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**1. Doter la commune d'infrastructures scolaires plus performantes**

Description

Le but premier de ces travaux est de rénover et réorganiser l'école en vue de pallier à l'absence de réfectoire et à l'insuffisance de certaines classes.

Liste des manquements et besoins
La situation des locaux est telle que :
- Absence d'un vrai local réfectoire
- Inexistence d'un local psychomotricité/éducation physique,
- Insuffisance de la seule classe maternelle
- Absence d'un vrai coin dodo
- Exiguïté de la deuxième classe primaire
- Insuffisance des sanitaires
- Présence d'amiante notamment dans les portes des sanitaires
- Grosse problématique de développement de champignons dans la cave.
- Bâtiment vétuste, certains châssis ne sont plus étanches, planchers en bois (quid des normes incendies ?), menuiseries intérieures pas aux normes (vitrage non sécurit), ...
- Problématique concernant l'évacuation incendie

Les travaux se dérouleront en deux dossiers subsidiés distincts à savoir :
- Un dossier pour les travaux de rénovation/réorganisation complète de l'école avec éventuellement l'aménagement des combles.
- Un dossier pour les travaux d'aménagement d'un réfectoire (extension), d'amélioration des sanitaires, de désamiantage et d'assainissement de la cave.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Estimation de l'architecte à l'avant-projet: 1.500.000€, TVA 6% comprise
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Fédération Wallonie Bruxelles

Projet	**7/2 - Encourager les enseignants qui participent à des projets concernant la consommation d'une alimentation saine, la nature, les langues étrangères,....**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**2. Donner à notre enseignement une ouverture vers le monde extérieur**

Description

École de Hondelange : placement d'un hôtel à insectes et création d'un aménagement paysager composé de plantes attirant les insectes.

École de Longeau : placement d'un hôtel à insectes, d'une boite à livres et création d'un potager.

École de Sélange : création d'un potager.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Enseignants

Projet	**7/3 - Soutenir l'utilisation d'outils informatiques et de nouvelles techniques d'apprentissage**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**2. Donner à notre enseignement une ouverture vers le monde extérieur**

Description

Continuer l'acquisition de matériel informatique dans chaque implantation. Les demandes seront étudiées au cas par cas, en fonction du matériel déjà disponible dans l'implantation, des demandes précédentes et de l'incidence budgétaire de celles-ci.

Wolkrange : création de capsules de synthèse réalisées par les enfants "acteurs" afin d'assurer la continuité des apprentissages de la 1ère à la 6ème primaire. Pour réaliser ce projet 2 TBI (Tableaux Blancs Interactifs) seront mis à disposition de l'école par la région wallonne.

Permettre aux enseignants d'avoir accès aux formations qui ne rentrent pas dans le cadre des formations imposées par la Communauté française.

Formation prévue : formation Brain Ball pour Madame Reuter. Inspirés du jonglage de rebond, les exercices Brain Ball ont la particularité de s'effectuer en rythme et en musique. Ces derniers favorisent la coopération des hémisphères droit et gauche du cerveau, contribuant à établir de nouvelles connexions neuronales. Le suivi des objets exerce la vision, aiguise la concentration, l'ensemble du corps expérimente les trois dimensions. Brain Ball s'adresse à tous et particulièrement aux enfants présentant des troubles des apprentissages, des troubles DYS ou aux personnes présentant des troubles de l'attention.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Plus ou moins 10.000 euros pas an
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Région wallonne,Directions des écoles,Enseignants

Projet	**7/4 - Projet Comenius : robotique et code**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**2. Donner à notre enseignement une ouverture vers le monde extérieur**

Description

Projet Comenius porté par Madame Lamy de l'école de Turpange, intitulé "Robotique et code".

Le projet Comenius vise à promouvoir la coopération dans le cadre européen entre les établissements participants, à encourager les relations entre élèves et la mobilité des enseignants, à développer l'ouverture d'esprit et la tolérance, clés d'une Europe solide, mais aussi à l'utilisation et la perfection des différentes langues.

Le projet "Robotique et code" prévoit que chaque école participante présente son pays, d'un point de vue culturel, géographique, gastronomique, etc., ainsi que son école, via des films d'animation de robots codés avec des applications telles que Scratch ou Xguru.

Programme(s) secondaire(s)	Projet Comenius
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Enseignants,Union européenne

Projet	**7/5 - Faire de l'accueil extrascolaire un endroit de découverte, d'initiation à la citoyenneté, à la culture et au sport**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**3. Optimaliser l'offre de l'accueil extrascolaire**

Description

➔ Répondre à la demande des parents pour plus d'activités du dehors, ayant un lien avec la nature
➔ permettre aux enfants de développer d'autres aptitudes et compétences tout autant nécessaires que celles enseignées à l'école
➔ favoriser la création de sens en participant à des actions individuelles et en groupe (potager, jardinage, entretien du compost, ateliers culinaires,...) tout en abordant les questions de l'alimentation, de l'agriculture, de la pollution, de la protection de la nature, de la connaissance et gestion de l'environnement.
Stage à thème d'une semaine à organiser une fois par an (activités de 9h à 16h avec possibilité d'accueil de 8h à 9h et de 16h à 18h) pour les enfants de 4 à 9 ans.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	900€
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Accueil extrascolaire
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	

Projet	**7/6 - Faire face au nombre croissant d'enfants à l'accueil extrascolaire**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**3. Optimaliser l'offre de l'accueil extrascolaire**

Description

Pouvoir recruter du personnel compétent même lors de remplacement en urgence et en cours d'année. Pour ce faire un premier appel aux candidats sera organisé durant les congés scolaires d'été et chaque candidat devra passer un entretien, ceci dans le but d'établir une réserve de recrutement. En fonction des besoins, un second appel pourra être effectué en cours d'année.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Accueil extrascolaire
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	

Projet	**7/7 - Assurer un enseignement de qualité et le confort des enfants en favorisant des classes à taille humaine.**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**4. Doter la commune d'une équipe enseignante suffisante pour permettre un encadrement individualisé des élèves**

Description

Limiter le nombre d'élèves par classe, notamment en dédoublant celles qui sont trop importantes. Pour ce faire, la commune peut engager des enseignants sur fonds propres.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Un enseignant titulaire d'un graduat d'instituteur primaire, sans ancienneté coûte 95€ brut par mois par période.
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Co.Pa.Loc

Projet	**7/8 - Réalisation d'un diagnostic des écoles communales**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**5. Impliquer les différents acteurs de l'enseignement (directions, enseignants, parents, élèves, etc.)**

Description

Réalisation d'un diagnostic clair et précis afin de mettre en lumière les forces et faiblesses des écoles, en se basant notamment sur des questionnaires qui seront remis au enseignants, aux parents et aux élèves de 6ème année.

Programme(s) secondaire(s)	Plan de pilotage
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Enseignants,Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces,Parents,Elèves,Centre psycho-médico-social

Projet	**7/9 - Définition et priorisation des objectifs à poursuivre**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**5. Impliquer les différents acteurs de l'enseignement (directions, enseignants, parents, élèves, etc.)**

Description

Définition et priorisation des objectifs à poursuivre pour maintenir les forces et pallier aux faiblesses des écoles.

Programme(s) secondaire(s)	Plan de pilotage
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Enseignants,Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces,Centre psycho-médico-social

Projet	**7/10 - Définition et phasage des stratégies à mettre en oeuvre**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**5. Impliquer les différents acteurs de l'enseignement (directions, enseignants, parents, élèves, etc.)**

Description

Définition et phasage des stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Programme(s) secondaire(s)	Plan de pilotage
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Co.Pa.Loc,Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces,Conseil de participation,Centre psycho-médico-social,Délégué au contrat d'objectifs

Projet	**7/11 - Veiller à la pérennité des petites écoles de village - Turpange**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**6. Maintenir l'offre scolaire sur le territoire communal**

Description

Mettre en place tous les moyens pour maintenir la population scolaire de l'école de Turpange afin d'éviter une éventuelle fermeture. Dans cette optique, il faudrait augmenter l'attractivité de celle-ci, notamment par l'organisation de cours d'éveil à la langue anglaise à destination des élèves de 3ème maternelle (sur fonds propres), par la rénovation des bâtiments et l'augmentation de la visibilité de l'école via la publicité.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Enseignement
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles

Projet	**7/12 - Réalisation d'un état des lieux de l'accueil temps libre en terme d'offres existantes et de besoins**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**7. Rédaction d'un programme de coordination locale pour l'enfance 2020-2025**

Description

Réalisation d'un état des lieux des activités organisées pour les enfants à Messancy et d'un relevé des besoins exprimés en la matière par les enfants, les parents et les professionnels via des questionnaires élaborés en Commission Communale de l'Accueil.

Programme(s) secondaire(s)	Programme CLE 2020-2025
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Accueil extrascolaire
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Office national de l'enfance,Commission communale de l'accueil

Projet	**7/13 - Mise en oeuvre d'un programme de coordination locale de l'enfance prévoyant une offre d'accueil adaptée aux besoins et appliqué sur le territoire de la commune de Messancy**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**7. Rédaction d'un programme de coordination locale pour l'enfance 2020-2025**

Description

Proposer à la Commission Communale de l'Accueil de l'enfance (CCA) un programme de coordination local prévoyant une offre d'accueil adaptée aux besoins relevés par l'état des lieux.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Accueil extrascolaire
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	Directions des écoles,Office national de l'enfance,Commission communale de l'accueil

Projet	**7/14 - Encourager les animateurs dans leurs projets visant un accueil de qualité en proposant notamment une alimentation plus saine durant les accueils extrascolaires**
Objectif politique	**7. ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
Objectif stratégique	**7. Donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant**
Objectif opérationnel	**8. Proposer des projets sur l'alimentation en générale ainsi que la consommation d'aliments sains durant les accueils**

Description

Répondre à la demande de parents en proposant des goûters plus équilibrés et moins sucrés lors des accueils extrascolaires.
Créer de nouveaux ateliers en lien avec la nature et l'alimentation lors des ateliers des stages de Toussaint et carnaval.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	???
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Accueil extrascolaire
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	

Projet	**8/1 - Permettre aux enfants élus au CCE de participer à une plate-forme d'éducation non-formelle qui envisage un apprentissage complémentaire à celui des écoles et en faire des CRACS !**
Objectif politique	**8. JEUNESSE**
Objectif stratégique	**8. Faciliter la rencontre entre jeunes et développer des projets citoyens afin d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de notre commune**
Objectif opérationnel	**1. Soutenir et financer les actions initiées par le Conseil Communal des enfants**

Description

Le CCE est construit comme lieu de partage, d'expérience de la vie citoyenne, d'apprentissage, de prise de parole, d'échange d'idées et d'écoute de l'autre, de réflexion, de choix et de construction d'un projet d'intérêt collectif.

Le CCE a pour objectif de développer et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité grâce à la réalisation de projets dans un cadre familier.
Elle permet également d'établir un dialogue entre les élus adultes de la commune et les représentants élus des enfants.

Prestation de serment des nouveaux élus en septembre 2019.
Réunions mensuelles.
Définition du projet et réalisation pour fin juin 2020.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	6000€
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Jeunesse
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Intervenants	CRECCIDE

Projet	**8/2 - Club des jeunes de Messancy**
Objectif politique	**8. JEUNESSE**
Objectif stratégique	**8. Faciliter la rencontre entre jeunes et développer des projets citoyens afin d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de notre commune**
Objectif opérationnel	**2. Soutenir les initiatives de création de clubs de jeunes dans la commune en mettant un local à leur disposition**

Description

Un groupe de jeunes de Messancy souhaite créer un club des jeunes et a fait une demande à la commune pour un local.
Le commune va donc chercher, conjointement avec le groupe, une solution adaptée.

Des locaux existants à la Villa Clainge seront mis à disposition en attendant qu'un local propre leur soit aménagé.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Jeunesse
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	

Projet	**8/3 - Organisation d'un marché de Noël avec les Clubs des jeunes de la commune**
Objectif politique	**8. JEUNESSE**
Objectif stratégique	**8. Faciliter la rencontre entre jeunes et développer des projets citoyens afin d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de notre commune**
Objectif opérationnel	**3. Favoriser la mise en oeuvre de projets initiés par les différents clubs des jeunes**

Description

Permettre aux différents clubs des jeunes de se rencontrer autour d'un projet commun. Mettre à disposition du matériel communal et le Parc Mathelin afin d'organiser un marché de Noël pour les clubs duquel ils retireraient les bénéfices financiers.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Jeunesse,Culture et loisirs
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Culture
Intervenants	

Projet	**9/1 - Redynamiser le bulletin communal**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**1. Redéfinir et moderniser la communication de l'Administration Communale**

Description

Le bulletin communal paraît 4 fois par an et est distribué en toutes-boîtes aux citoyens de la commune. Il constitue l'un des outils de communication vers le citoyen.

Afin de le rendre plus proche de ces derniers, les articles doivent le concerner et l'intéresser. Cela passe par un changement dans la mise en page et une réflexion sur l'agencement et le contenu des articles. Pour ce faire, il est nécessaire que le service communication coordonne l'ensemble.

Toujours pour répondre à cet objectif de redynamisation, le Collège communal a pris la décision de supprimer les publicités et de les remplacer par des publi-reportages. Ces reportages sont dédiés à la présentation d'une entreprise ou une association active sur le territoire communal. Cela permet de mettre en lumière ce qui se fait dans la commune, de donner une place aux citoyens, de les soutenir quelque peu.

La nouvelle mouture du bulletin communal de Messancy a vu le jour en janvier 2019 mais est en constante amélioration.

Il est prévu qu'après un an du nouveau bulletin communal, une évaluation de ce dernier soit proposée au personnel communal, aux mandataires mais aussi aux citoyens, le public-cible. Cette évaluation permettra de savoir ce qui plait, ce qui ne devrait plus paraître et ce qui doit absolument être publié. Ce faisant, cela permet aux citoyens de se sentir écoutés et donc l'objectif de se rapprocher d'eux serait rencontré.

Une fois la charte graphique établie, un travail sera mené avec le graphiste en charge du bulletin communal afin qu'il soit également le reflet de la nouvelle image de Messancy.

La question de la diffusion du bulletin communal doit être posée également: version papier? version informatique? lecture sur le site web? sur l'application? Il faut multiplier les canaux, pour l'instant il n'est pas assez accessible en version numérique.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Prix des publi-reportages : 125 € TTC pour une page simple ou 250 € TTC pour une double page (en recettes). Prix pour la création d'un bulletin communal : 2756 € TTC Prix pour la diffusion d'un bulletin communal : 223,85 € TTC
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Communication,Bulletin Communal,Citoyenneté
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Communication
Intervenants	

Projet	**9/2 - Etablir un diagnostic identitaire de la commune et le transposer en une image graphique**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**1. Redéfinir et moderniser la communication de l'Administration Communale**

Description

Depuis la dernière mandature, la volonté de développer des outils et des moyens de communication est bien présente au sein du Collège Communal. Cela s'est concrétisé, en 2017, par l'engagement d'un temps-plein pour la mise en place d'un service « Culture et Communication » et par le renouvellement du bulletin communal début 2019. Le Collège souhaite aller plus loin dans la démarche et voudrait que Messancy se dote d'une identité forte, d'une image de marque qui parle tant aux citoyens qu'aux touristes, investisseurs, ou encore futurs habitants.

Pour ce faire, la Commune souhaite mener tout un travail de fond sur son image, son identité : Comment est perçu Messancy par ses citoyens ? ses mandataires ? à l'extérieur ? Comment peut-on attirer de nouveaux habitants ? Quelle image souhaite-t-on véhiculer et par quel canal de communication ? Comment davantage travailler pour, par et avec ses citoyens ? Comment intégrer les nouveaux outils de communication, comment tendre vers le concept de « smart city » ?

Phase 1: diagnostic identitaire
Dans cette phase du projet, il s'agira de scanner la commune, ses acteurs, ses forces, ses faiblesses et de dégager une image de la commune, de formuler un programme d'avenir autour d'un concept-clef qui serait l'identité voulue de la commune. Comment Messancy se différencie-t-elle des autres
villes ? Comment peut-elle communiquer afin d'attirer de nouveaux habitants et investisseurs ? Quels sont les éléments clés sur lesquels se reposer pour communiquer ? Quelle image véhicule Messancy ? Quelle image souhaite-t-elle véhiculer ?
Il faudra se baser sur des éléments objectifs mais aussi travailler avec les différents publics-cibles de Messancy (les élus, les habitants de chaque entité, ...), le tout de manière représentative.
Sur base de cette analyse, un rapport sera remis au Collège Communal avec une analyse et des propositions. C'est ensuite ce même rapport qui servira de base au travail de traduction de son contenu en une image de marque visuelle, en un nouvel univers graphique.

Phase 2: identité visuelle
Par identité visuelle, il faut entendre : un logo, un slogan, une charte graphique, un nouveau design pour le site web.
Ce travail sera effectué sur base du rapport résultant du diagnostic visé en phase 1. Ce dernier comprendra toute la matière première pour effectuer le travail visuel.

Pour ces deux phases du projet, différents acteurs seront mobilisés : les agents communaux, les mandataires, le CPAS, les citoyens et les acteurs de la vie locale. Un travail conjoint sera mené afin d'avoir une communication qui colle le plus à l'image qu'a ou que voudrait avoir Messancy. le CPAS pourra donc bénéficier de toute l'étude identitaire et du travail de réflexion sur le logo pour avoir son propre logo, en adéquation avec celui de la commune.

Calendrier d'action:
Mai-juin 2019 - Lancement du marché public en procédure négociée sans publication préalable.
Mi juin 2019 - Réception des offres
Septembre-décembre 2019 - Attribution du marché et diagnostic identitaire
Janvier-Février 2020 - Logo
Mars 2020 - Charte graphique

Avril 2020 - Site web

Lancement de la nouvelle identité graphique de Messancy : juin 2020

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	40.000 €
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Communication,Citoyenneté
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Communication
Intervenants	

Projet	**9/3 - Etat des lieux du parc informatique de la commune**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**2. Doter l'Administration Communale de matériels et logiciels nécessaires au fonctionnement des différents services**

Description

L'Administration ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucun cadastre de ses ressources informatiques.

Phase 1
Installation de GLPI afin de gérer le système d'information. Cette solution permettra de construire un inventaire de toutes les ressources de l'Administration et de réaliser la gestion des tâches administratives.
Les fonctionnalités de cette solution aideront à créer une base de données regroupant des ressources techniques, logicielles et de gestion, ainsi qu'un historique des actions de maintenance.
- Inventaire d'ordinateurs, des imprimantes périphériques en réseau et composants associés
- Inventaire des logiciels utilisés
- Gestion administrative, des contrats et des documents en relation avec les éléments d'inventaire
- Gestion des problèmes dans plusieurs environnements

Phase 2
Diagnostic des besoins logiciels et/ou matériels pouvant optimiser le travail dans les différents Services.
Sur base de cette analyse, un rapport sera remis au Collège Communal avec les différentes propositions.

Phase 3
Établir une communication ouverte et dynamique au sein de l'Administration pour permettre une culture de transparence au sein de laquelle chacun, des employés aux mandataires, est informé, en phase et progresse collectivement.
Le réseau social Yammer® semble être l'outil le plus adapté à cette phase.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Internet et Informatique,
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service informatique
Intervenants	

Projet	**9/4 - Optimaliser l'utilisation d'Inforius**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**2. Doter l'Administration Communale de matériels et logiciels nécessaires au fonctionnement des différents services**

Description

L'administration utilise le système Inforius pour les délibérations et pour le courrier. Ce système fonctionne bien pour certains aspects mais dysfonctionne pour d'autres.

D'avril à juin 2019, l'ensemble du personnel a procédé à une évaluation du logiciel et de son utilisation:
- Quels sont les problèmes que les employés rencontrent ?
- Comment peut-on y répondre ? En interne ? En faisant remonter l'information à Inforius ?

Les objectifs étaient multiples :
- Permettre à chacun d'exprimer son ressenti vis-à-vis du programme ;
- Identifier les éléments et les pratiques à améliorer ;
- Dégager des pistes de travail (ex : nouvelle formation pour des points spécifiques, changements à apporter par le programme lui-même) ;
- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement du programme par les employés mais aussi par les membres du collège ;
- Déterminer des procédures et les communiquer à l'ensemble du personnel (ex : comment annexer un courrier à une délibération ? Comment ajouter un numéro de courrier ? Comment lier deux délibérations ensemble ?)

De cette évaluation s'en est suivi un retour vers Inforius qui a apporté des améliorations au programme.

Il est nécessaire de rester vigilants aux problèmes que le personnel peut encore rencontrer et d'assurer une formation continue, en interne ou avec les employés d'Inforius.

Il faudrait coupler ce programme avec un système d'archivage. Se décider entre le CDU et CDN.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Communication,Internet et Informatique,,Equipement et matériel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service secrétariat
Intervenants	Société Inforius

Projet	**9/5 - Optimaliser l'utilisation de Gest travaux**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**2. Doter l'Administration Communale de matériels et logiciels nécessaires au fonctionnement des différents services**

Description

Faire le point sur l'utilisation du logiciel Gestravaux: quel pourcentage utilise-t-on? que souhaitons-nous utiliser? dans quel but? avec quels moyens matériel et humains?

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Pas de coût supplémentaire
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond, MEUNIER Georges - Internet et Informatique,,Equipement et matériel communal,Service travaux
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Travaux
Intervenants	IMIO

Projet	**9/6 - Mise en place de QR-Codes sur les sépultures**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**3. S'inscrire dans le concept "SmartCity"**

Description

Dans le cadre de l'article L1232-29, la liste des Sépultures d'Importance Historique et Locale a été arrêtée par décisions du Collège Communal des 16/05/2013 et 25/02/2016.

Afin de mettre celles-ci en valeur, le Collège Communal fera installer des QR-Codes sur chacune des SIHL, renvoyant au site internet et à une page d'explication, reprenant la généalogie, description architecturale, provenance des pierres et tailleurs, analyse symbolique, ...

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	1000€
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Cimetières
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Cimetières
Intervenants	

Projet	**9/7 - Activer un e-guichet**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**3. S'inscrire dans le concept "SmartCity"**

Description

L'e-guichet permettra d'effectuer des démarches administratives en ligne pour les documents administratifs 24h/24 et 7j/7 depuis un smartphone, une tablette ou un PC de manière sécurisée.

Il disposera d'une reconnaissance par le biais d'un lecteur de carte d'identité ou de l'application Itsme® et permettra les paiements par carte bancaire. Le citoyen pourra donc, en toute sécurité, commander les documents souhaités, qu'ils soient gratuits ou payants.

L'e-guichet participera également à l'image innovante, moderne et efficace de l'administration qui délivre immédiatement ses documents à ses citoyens tout en permettant de diminuer les files aux différents Services administratifs.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Investissement 4000 euros Redevance annuelle 260
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Communication,Smart City,Population (services à la ...)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service informatique
Intervenants	IMIO ou CIVADIS

Projet	**9/8 - Developper un nouveau site web**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**3. S'inscrire dans le concept "SmartCity"**

Description

Ce projet est la dernière étape du projet global de nouvelle identité graphique. Une fois le nouveau logo et la charte graphique choisis, le site internet de la commune pourra être relifté tant dans le fond que dans la forme.
La commune prévoit de passer à la version 4 du CMS proposé par IMIO, système plus souple et responsive (c'est-à-dire lisible sur smartphone et tablettes).

Un site plus ergonomique visuellement attirera peut-être plus de visiteurs et assurera plus de visibilité aux informations qui y sont présentes.

Le CPAS actuellement n'a pas ou peu de visibilité. Le nouveau site internet devra inclure une mise en avant du CPAS.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	Voir projet et marché public "diagnostic identitaire de la commune"
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Internet et Informatique,,Smart City
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service informatique
Intervenants	

Projet	**9/9 - S'inscrire durablement dans l'application "Wallonie en poche"**
Objectif politique	**9. COMMUNICATION et INFORMATIQUE**
Objectif stratégique	**9. Développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies**
Objectif opérationnel	**3. S'inscrire dans le concept "SmartCity"**

Description

Wallonie en poche propose une série de mini-apps mobiles qui simplifient la vie de tous les jours dans plusieurs thématiques clés. Elles ne nécessitent aucun téléchargement supplémentaire, sont gratuites et déjà intégrées à l'application principale (dont l'e-guichet).

L'application comprendra une page spéciale pour la commune de Messancy où les citoyens pourront y retrouver les informations importantes sur la commune.

Cette application permettra un dialogue plus facile avec le citoyen. En effet, nous pourrons envoyer des message que ces derniers recevront directement en "notification". Cela facilitera la communication en cas d'urgence, par exemple. De son côté le citoyen pourra aussi plus facilement contacter la commune pour des défauts de voirie, pour des demandes, des documents (via l'e-guichet), etc. Avec l'application, la commune se modernisera et sera plus proche des citoyens.

Cette application peut aussi s'adapter aux demandes de la commune et des micro-services peuvent y être développés. De plus, en constante évolution, l'application "Wallonie en poche" a pour objectif d'intégrer d'autres applications telles que Zippslip.

Expliquer l'utilisation prévue de WEP au sein de l'administration avec le nouveau site web, la promotion de l'application auprès des citoyens.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	278 € HTVA / mois
Mandataire porteur	LICHTFUS Jean-Raymond - Communication,Smart City,Citoyenneté
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Communication
Intervenants	

Projet	**11/1 - Entretenir les voiries communales via le Plan d'Investissement Communal 2019-2021 - Priorité 1 - 2020**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Année 2020 - Sélange - Aménagement des rues Basses, de Barnich et Hasenberg

Rue Basse : Changement du revêtement et remise à niveau d'éléments localisés; réalisation d'un trottoir en pavés de béton de largeur conforme
Rue de Barnich : Remplacement complet de la voirie et réalisation d'un trottoir
Rue Hasenberg : Changement du revêtement et remise à niveau d'éléments localisés; réalisation d'un trottoir en pavés de béton de largeur conforme. Aménagement des abords du cimetière.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	950.179,12 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**11/2 - Entretenir les voiries communales via le Plan d'Investissement communal 2019-2021 - Priorité 2 - 2021**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Année 2021 -Wolkrange - Aménagement de la rue Albert 1er (phase 1 - tronçon entre le carrefour avec la rue Sainte-Croix et le carrefour avec la rue de Sesselich)

Le projet vise à
- améliorer la sécurité des usagers et surtout les plus faibles en créant des trottoirs aux dimensions conformes,
- aménager un dispositif de sécurité existant aux abords de l'école communale,
- renforcer la structure de la voirie existante.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	324.062,93 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**11/3 - Entretenir les voiries communales via le Plan d'Investissement communal 2022-2024**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Mise en œuvre suivant un appel à projet PIC

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	indéterminée
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**11/4 - Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2019**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Les travaux d'entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2019 ont été subdivisés en 2 lots afin d'une part de permettre aux entreprises de plus petites entités de remettre offre et d'autre part de réduire les délais d'exécution
Volet voiries
À Wolkrange :
Lot 1 - Rue du Centenaire
Lot1 - Rue du Presbytère
Lot 1 - Rue de Sesselich
Lot 2 - Rue des Tilleuls
À Bébange :
Lot 1 - Rue de la Hêtraie
Lot 1 - Rue Saint-Hubert
À Turpange :
Lot 1 - Rue des Tisserands
Lot 2 - Liaison entre Turpange et Hondelange
À Sélange :
Lot 2 - Chemin du Kloeppel

Volet trottoirs
Lot 1 - Rue Saint-Hubert à Bébange
Lot 2 - Parc de Mathelin

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	budget global engagé : 844.893,78 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/5 - Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2020**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Entretenir et améliorer les voiries et trottoirs qui le nécessitent.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	Budget prévisionnel Voiries : 500.000 € Trottoirs : 400.000 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/6 - Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2021**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Entretenir et améliorer les voiries et trottoirs qui le nécessitent.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	Budget prévisionnel Voiries : 500.000 € Trottoirs : 400.000 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/7 - Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2022**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Entretenir et améliorer les voiries et trottoirs qui le nécessitent.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	Budget prévisionnel Voiries : 500.000 € Trottoirs : 400.000 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/8 - Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2023**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Entretenir et améliorer les voiries et trottoirs qui le nécessitent.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	Budget prévisionnel Voiries : 500.000 € Trottoirs : 400.000 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/9 - Entretenir les voiries communales via l'Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs en 2024**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Entretenir et améliorer les voiries et trottoirs qui le nécessitent.

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	Budget prévisionnel Voiries : 500.000 € Trottoirs : 400.000 €
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/10 - Amélioration de chemin agricole à Hondelange**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Remise en état de chemin agricole

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	100.000 € subside 60%
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**11/11 - Amélioration de chemins agricoles**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Remise en état de chemins agricoles

Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminée
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	Région wallonne

Projet	**11/12 - Rénovation de l'allée principale du cimetière de Turpange**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

L'allée principale du cimetière de Turpange, réalisée en tarmac, présente un état dégradé conséquent.

Le revêtement est à enlever, ainsi que les bordures défectueuses.
Retravailler le coffre
revêtement à faire en béton strié, afin de le rendre antidérapant

La circulation d'un charroi d'un maximum de 4 tonnes est à prévoir.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminé
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Cimetières
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service auteurs de projets
Intervenants	

Projet	**11/13 - Restauration de la chapelle funéraire de la famille Tesch**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

La chapelle funéraire de la Famille Tesch est bâtie dans l'actuel cimetière n°3 de Messancy. Il a fait l'objet d'une donation avec, pour obligation, l'entretien et le fleurissement annuel du monument.
Il est construit en Pierre de Savonnières et est référencé à l'IRPA ainsi qu'en tant que sépulture d'importance historique et locale.

En ce début d'année 2019, lors d'un grand vent, la croix frontale a chuté. Elle est réparable et re-fixable.
Le faîtage du monument s'affaisse, provoquant un mouvement des murs, les écartant. La toiture est en pierre naturelle taillée, reposant par clef de voute.

Pour mener à bien des travaux de restauration de la chapelle, il convient de s'entourer de spécialistes en la matière, à savoir la chambre nationale des tailleurs de pierre ainsi que le SPW-Patrimoine.

Au minimum, un démontage de la toiture, nettoyage des pierres (et redimensionnement éventuel) suivi du remontage est à prévoir.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	A analyser avec des experts
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Petit patrimoine
Mandataire(s) partenaire(s)	KIRSCH Roger, LORGE Laurence - Affaires générales,Cimetières
Service porteur	Service Cimetières
Intervenants	Agence wallone du Patrimoine (AWaP)

Projet	**11/14 - Continuer la construction de murs de columbarium**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

La construction de murs d'enceinte de cimetière intégrant des loges de columbarium présente une économie d'échelle et un gain de place.
Egalement, la pérennité de ces structures est meilleure lorsque les loges sont protégées des intempéries.

La Commune de Messancy a déjà réalisé un mur de columbarium dans un cimetière, avec retours positifs, et poursuivra sur sa lancée dans les cimetières où le nombre de loges actuel commence à être limité.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	75.000 € HTVA
Mandataire porteur	LORGE Laurence - Cimetières
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service auteurs de projets
Intervenants	

Projet	**11/15 - Entretenir les forêts communales**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Les forêts communales situées à Bébange, Messancy, Wolkrange et Sélange nécessitent une gestion et un entretien continuels en vue de conserver la norme PEFC.
Dans ce cadre des coupes de bois ordinaires ont lieu chaque année. Outre la régénération naturelle, ces coupes doivent régulièrement être compensées par de nouvelles plantations .

Un inventaire des travaux forestiers (nettoyage, plantations,..) et réhabilitation de chemins forestiers sera dressé en partenariat avec la DNF et mis en œuvre.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	25.000 € /an
Mandataire porteur	MEUNIER Georges - Forêts et chasses
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	DNF

Projet	**11/16 - Rénovation des peintures intérieures de l'église de Turpange**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Rafraîchir les peintures des murs intérieurs de l'église de Turpange

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Indéterminée
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Cultes
Mandataire(s) partenaire(s)	MEUNIER Georges - Travaux (exécution et surveillance)
Service porteur	Service Marchés publics
Intervenants	

Projet	**11/17 - Recensement du petit Patrimoine populaire**
Objectif politique	**11. PATRIMOINE**
Objectif stratégique	**11. Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal**
Objectif opérationnel	**1. Gérer durablement le patrimoine**

Description

Ce recensement fait suite à l'appel à projet du ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature et de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine. Le 07 mars 2019, le Collège communal approuvait le dossier de candidature. Le 08 août 2019, la commune recevait le courrier informant que Messancy avait été retenu pour le projet.

Plusieurs services seront mobilisés et fédérés au projet : le service cimetière, le service urbanisme, quelques personnes au service travaux, le service informatique, le service culture et communication et les élus passionnés par le sujet. Cela rassemble une dizaine de personnes.
En externe, nous allons nous associer avec l'ASBL Cercle d'Histoire Messancy-Aubange. Cette ASBL est active depuis 30 ans sur le territoire communal.
En interne, nous avons la chance d'avoir un employé formé à la restauration et entretien du patrimoine funéraire, à la réparation de pierres calcaires, à l'entretien de végétations dans la maçonnerie ancienne.

Nous envisageons d'utiliser les sites internet de la commune et du cercle d'histoire pour valoriser le patrimoine sur notre territoire communal et au-delà.
La publication régulière d'articles thématiques et de photos de notre patrimoine dans notre bulletin communal permettra à tout un chacun de prendre connaissance, s'il y a lieu, de la richesse et de la diversité de notre patrimoine parfois malmené, certainement méconnu.

Nous ne manquerons pas, dès la fin du recensement, d'en faire la promotion via nos canaux de communication propres, mais aussi via la presse locale (conférence de presse, communiqué) ainsi que via les canaux de nos partenaires que sont le Cercle d'histoire du pays de Messancy, la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, le Contrat de Rivières Semois Chiers.
La commune de Messancy collabore actuellement avec la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et le Contrat de Rivières Semois-Chiers afin de valoriser le patrimoine lié à l'eau.
Un recensement des moulins, lavoirs, abreuvoirs a été effectué, des panneaux descriptifs seront placés à proximité de ces lieux, une carte touristique est en cours d'impression. (Au Fil de l'Eau)
Dans la même idée, des circuits thématiques pourront être édités et organisés : le patrimoine sacré, les bornes frontières, les richesses liées à l'architecture (portes, portails, grilles, ornementations, vitraux, mosaïques), ...

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	10.000 €
Mandataire porteur	KIRSCH Christiane - Petit patrimoine
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service Urbanisme
Intervenants	Agence wallone du Patrimoine (AWaP),Cercle historique

Projet	**12/1 - Plan de formation**
Objectif politique	**12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**
Objectif stratégique	**12. Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
Objectif opérationnel	**1. Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques**

Description

L'objectif est de permettre au personnel, aux agents administratifs, et aux élus d'avoir recours à des formations pour :
- maintenir et développer les connaissances et les compétences utiles à leur fonction
- suivre et appréhender les différentes évolutions en matière de législation, de méthodologie, d'outils de travail (logiciels informatiques), de techniques, etc..
- stimuler la motivation (objectif personnel)

La convention sectorielle 2013-2014 avait comme objectif une gestion plus adaptée , dynamique et efficace de la carrière des agents avec une attention particulière sur les plus bas niveaux.

Une première mesure a été concrétisée par les circulaires du 15 octobre 2018 instaurant une valorisation de certaines formations durant la carrière des membres du personnel via le principe 80/20.

Le 5 juillet 2019 le SPW , Direction des Ressources humaines des Pouvoirs Locaux a notifié à la commune (courrier 13660) l'Arrêté Ministériel octroyant une subvention en matière de formation du personnel du secteur public à la Commune de Messancy.

L'octroi de cette subvention nécessite l'élaboration d'un plan de formation afin de développer les compétences. La formation peut être planifiée en toute autonomie sur 3 années. La forme du plan de formation (tableau excell, word,...) ainsi que le type de formations prévues pour le personnel (formation de base, formation continuée,...) relèvent de l'autonomie communale.

Le plan de formation devra impérativement faire apparaître que le budget reçu sera consacré à la formation des membres du personnel statutaire et contractuel dans le respect de certains proportions en matière de titre où diplôme. Les plus basses échelles doivent être prévilégiées.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	Recettes du plan de formation 2019/2021 3169,48 €
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Personnel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service RH
Intervenants	

Projet	**12/2 - Nominations et instauration d'un second pilier de pension**
Objectif politique	**12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**
Objectif stratégique	**12. Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
Objectif opérationnel	**1. Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques**

Description

Le personnel communal comprend deux catégories : le personnel contractuel et le personnel statutaire. Ce dernier dispose d'avantages en terme de sécurité sociale et de pension.
Le coût de ce personnel est également plus important du fait des cotisations. Financièrement il n'est pas possible de nommer l'ensemble du personnel.
De plus la Région Wallonne via le système APE offre d'importants incitants financiers aux communes afin de les encourager à recruter du personnel contractuel. Il est impossible de se passer de ces aides.
Le Collège Communal souhaite malgré tout diminuer au maximum les inégalités entre contractuels et statutaires par la mise en place d'un second pilier de pension destiné à ces premiers. Le pourcentage retenu est le pourcentage maximum autorisé par la Région Wallonne. Ce mécanisme permettra également d'éviter la concurrence avec les communes voisines qui ont opté pour ce système. Cet avantage non négligeable devrait donc permettre de fidéliser le personnel.
D'autre part la Commune qui a adhéré au pacte pour une fonction solide et solidaire doit maintenir la politique de nomination en place afin de ne pas se voir sanctionner financièrement à ce niveau.
La nomination permet également la fidélisation du personnel et la politique en la matière sera maintenue.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	450.000 € de rattrapage et 75.000 € annuels
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Personnel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service RH
Intervenants	ORPSS

Projet	**12/3 - Plan de prévention**
Objectif politique	**12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**
Objectif stratégique	**12. Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
Objectif opérationnel	**1. Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques**

Description

Dans le cadre de la législation relative au bien-être au travail. L'employeur rédige, en collaboration avec les membres de la ligne hiérarchique et les services de prévention et de protection au travail, un plan de prévention pour la promotion du bien-être au travail. Ce plan de prévention planifie les activités de prévention à développer et à appliquer avec pour objectif de mener une politique de bien-être au travail cohérente.
- Réaliser le rapport annuel de prévention
- Suivi de la veille réglementaire
- Visiter des lieux des travail avec le CPPT
- Analyser les risques des postes de travail
- Analyser les lieux et postes de travail
- Contrôler l'hygiène des lieux de travail.
- Analyser les risques de manière participative avec les accueillantes extra-scolaires
- Contrôles réglementaires (électricité, réservoirs à mazout,gaz, SRI,levage,..
- Formation du personnel en matière de sécurité (secourisme, amiante, manutention...)
- Maitrise du risque incendie dans les bâtiments communaux (villa Clainge, École de Hondelange, Service Travaux)
- Analyser les causes d'incidents et accidents
- Élaborer le plan interne d'urgence du CPAS et de l'école de Longeau
- Mise en conformité des équipements de sport
- Suivi des examens médicaux du personnel
- Mise en œuvre du plan d'action suite à l'analyse des risques psychosociaux
- Améliorer les ambiances thermiques de l'hôtel de ville, de l'école de Sélange et de la crèche
- Améliorer les ambiances acoustiques de l'hôtel de ville, réfectoire de l'école de Sélange, réfectoire de l'hôtel de ville et de la crèche
- Assurer le suivi des obligations en matière de prévention incendie, conseiller, organiser des exercices
- Fournir les normes applicables dans le cadre des marchés de fournitures et assurer le suivi de la politique des 3 feux verts.
- Réaliser un site Internet pour la communication interne et matière de prévention

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Personnel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	-
Service porteur	Service prévention

Intervenants

Projet	**12/4 - Journée Team building**
Objectif politique	**12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**
Objectif stratégique	**12. Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
Objectif opérationnel	**1. Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques**

Description

Le personnel de la Commune de Messancy est en constante augmentation et connaît énormément de variations tant au niveau du service travaux qu'administratif. Une véritable cohésion d'équipe nécessite une bonne connaissance tant de la fonction que de la personnalité de ses collègues. Une journée plus récréative devrait permettre de resserrer les liens et contribuerait sans aucun doute au bien-être du personnel et indirectement de la population.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	Commune
Estimation du budget	
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Personnel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	LICHTFUS Jean-Raymond - Communication
Service porteur	Service RH
Intervenants	

Projet	**12/5 - Mise en place d'un système de contrôle de l'absentéisme**
Objectif politique	**12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**
Objectif stratégique	**12. Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
Objectif opérationnel	**1. Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques**

Description

L'absentéisme représente un coût de plus en plus important au niveau de la Commune du fait de l'augmentation constante du personnel. A l'heure actuelle seuls les agents nommés peuvent faire l'objet de contrôles lors de maladie par le Medex. Le recours à un organisme privé permettrait de mettre les agents sur pied d'égalité à ce niveau.

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	+/- 2000 € /an
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Personnel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	BIREN Christian - CPAS
Service porteur	Service RH
Intervenants	

Projet	**12/6 - Engagement d'un GRH commun Commune/CPAS**
Objectif politique	**12. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION**
Objectif stratégique	**12. Etre une commune qui se donne les moyens d'offrir un service public efficient par une gestion des ressources humaines adaptée tout en respectant la règlementation sur la sécurité et le bien-être au travail**
Objectif opérationnel	**1. Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement des compétences et capacités en fonction des besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques**

Description

La charge de travail imposée dans le cadre de la bonne gouvernance et du pacte pour une fonction publique solide et solidaire est en constante augmentation et nécessite des compétences de plus en plus spécifiques et pointues.
L'engagement d'un GRH commun avec le C.P.A.S. permettra d'améliorer le service, répondre aux attentes des agents et remplir les obligations liées à la RGB.
Mise à jour en permanence des statuts, règlement de travail, amélioration et systématisation des évaluations en rapport avec le descriptif de fonction, constitution de réserves de recrutement en permanence.,....

Programme(s) secondaire(s)	
Synergies	CPAS et Commune
Estimation du budget	45.000 € /an
Mandataire porteur	KIRSCH Roger - Personnel communal
Mandataire(s) partenaire(s)	BIREN Christian - CPAS
Service porteur	Service RH
Intervenants	

Annexes - Statistiques

Profil Socio-Démographique

MESSANCY

Code INS	81015
Code Cluster	W5
Cluster Socio-économique	Communes rurales avec urbanisation croissante et activités économiques
Arrondissement	Arrondissement d'Arlon
Province	Luxembourg
Région	Wallonie

Belfius

Public Finance

HEYDEN FRANCINE

Avant-propos

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement
2. Perspectives démographiques
3. Indicateurs socio-économiques liées au vieillissement
4. Santé & assistance sociale - offres services et d'infrastructures de soins

Annexes

- Composition des clusters socio-économiques

Avant-propos

Madame, Monsieur,

Le vieillissement progressif de la population est une tendance de fond qui marquera profondément la structure et le fonctionnement de notre société dans les décennies à venir. De plus en plus pris en compte, voire figurant à l'avant-plan des grandes politiques budgétaires, économiques et sociales, de la recherche, des media, jusqu'aux stratégies commerciales des entreprises de distribution et de services, le thème du viellissement de la population s'inscrit désormais systématiquement dans toutes les réflexions d'avenir

Les pouvoirs publics sont particulièrement concernés par cette tendance. En 2005, déjà, une étude économique de l'OCDE relative à la Belgique, titrait : « Un défi pour les pouvoirs publics : se préparer au vieillissement démographique ».

Les communes et les C.P.A.S., en tant que pouvoirs publics les plus proches du citoyen, sont en première ligne pour gérer, au moyen d'une offre de services, les implications sociétales que génèrent une population âgée en forte croissance. Des politiques de renforcement du tissu social à la problématique du logement et de la mobilité, en passant par l'éventail de services sociaux et d'institutions de soins, les pouvoirs locaux seront aux premières loges dans l'orchestration de la « réponse » publique à la problématique du viellissement.

Outre le vieillissement de la population, certaines grandes villessont également confrontées à une forte croissance démographique qui nécessite de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et une augmentation des infrastructures scolaires.

L'enjeu est de taille. En effet, comment appréhender, dans toutes ses facettes, l'enjeu que représente les évolutions démographiques de la population pour la commune et le C.P.A.S. et déterminer les grands axes de la politique locale pour les législatures à venir ? Comment articuler le développement différencié, voire plus étoffé, du service à la population tout en assurant les équilibres financiers nécessaires à une saine gestion publique, et ce dans un contexte budgétaire difficile ?

Ce Profil Socio-Démographique a pour ambition d'éclairer la problématique démographique et sociale de votre commune au moyen d'une série de statistiques consacrées à la structure de la population et à ses perspectives d'évolution, à l'offre de services aux personnes âgées, en passant par le degré d'activité de la population, ses revenus et la dynamique immobilière. Le positionnement de votre commune par rapport à des moyennes de référence pertinentes contribue au caractère novateur de cette analyse.

Avec ce Profil Socio-Démographique, Belfius Banque sort quelque peu de son créneau habituel des études strictement financières. En effet, au vu de l'enjeu du vieillissement de la population et de ses incidences futures sur les finances de votre administration, il nous a semblé particulièrement opportun d'investir dans cette recherche et de vous présenter un cadre de référence pour l'affinement de votre politique relative aux séniors.

Cette analyse unique en Belgique illustre parfaitement notre volonté de maintenir le service aux pouvoirs locaux au cœur des préoccupations de Belfius Banque, ainsi que notre engagement à rester votre partenaire financier de référence.

Dirk Gyselinck.
Membre du Comité de Direction de Belfius Banque.

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

1.1. Structure démographique

Population 2018

MESSANCY	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	724	49,0 %	755	51,0 %	**1.479**	**18,1 %**
15-39 ans	1.260	49,8 %	1.270	50,2 %	**2.530**	**30,9 %**
40-65 ans	1.391	48,7 %	1.465	51,3 %	**2.856**	**34,9 %**
65-79 ans	503	54,9 %	414	45,1 %	**917**	**11,2 %**
80 ans et +	245	60,8 %	158	39,2 %	**403**	**4,9 %**
Total	**4.123**	**50,4 %**	**4.062**	**49,6 %**	**8.185**	**100,0%**

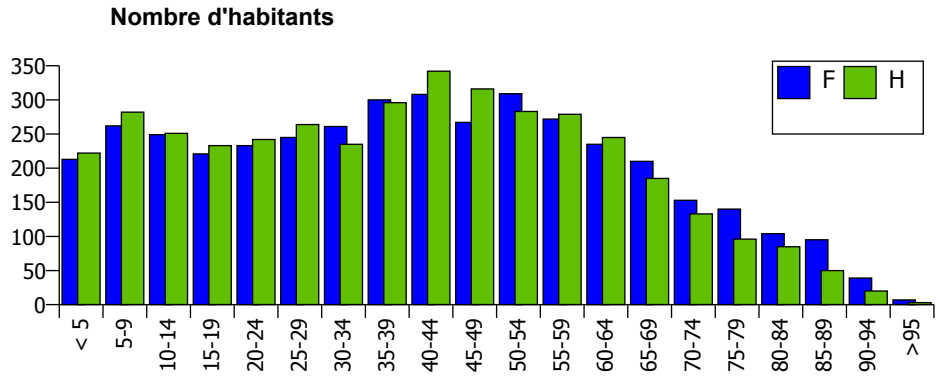

Structure par âge - Comparaison : population 2018

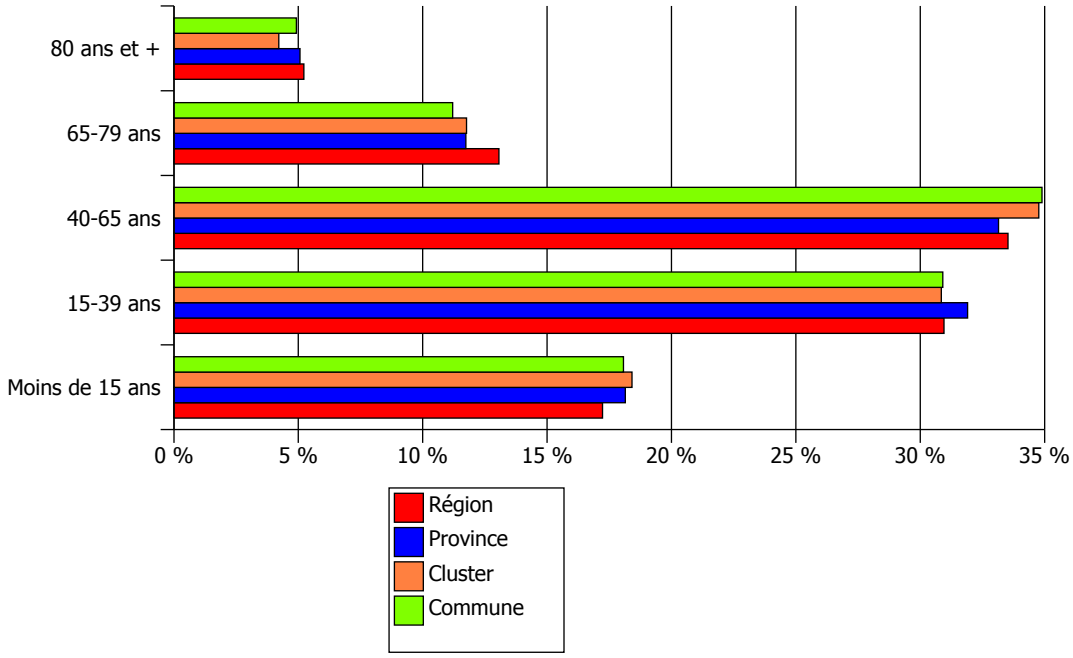

** Source : SPF Economie - DGSIE*

1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

MESSANCY	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	1.439	1.479	40	2,8 %
15-39 ans	2.605	2.530	-75	-2,9 %
40-65 ans	2.501	2.856	355	14,2 %
65-79 ans	805	917	112	13,9 %
80 ans et +	270	403	133	49,3 %
Total	7.620	8.185	565	7,4 %

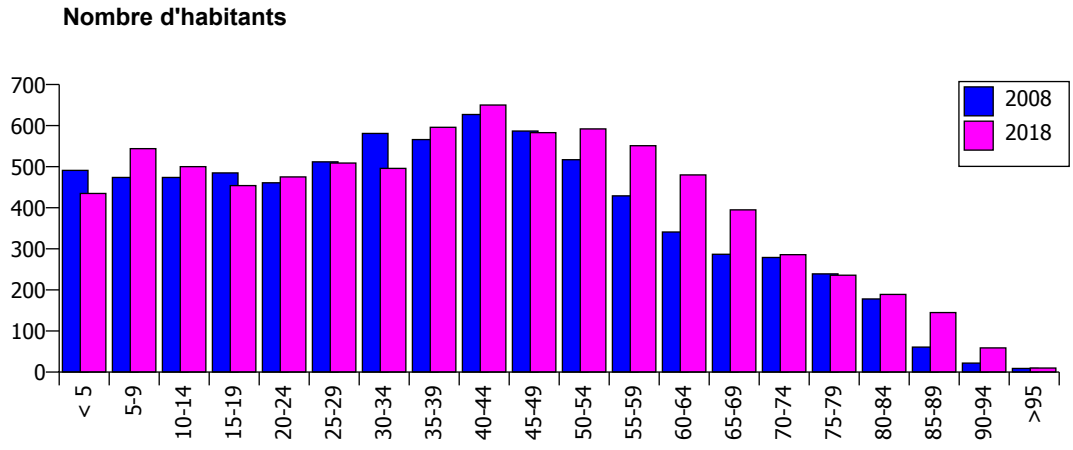

Evolution de la population de plus de 65 ans — MESSANCY

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	287	395	108	37,6 %
70-74	279	286	7	2,5 %
75-79	239	236	-3	-1,3 %
80-84	178	189	11	6,2 %
85-89	61	145	84	137,7 %
90-94	22	59	37	168,2 %
>95	9	10	1	11,1 %
Total > 65 ans	1.075	1.320	245	22,8 %

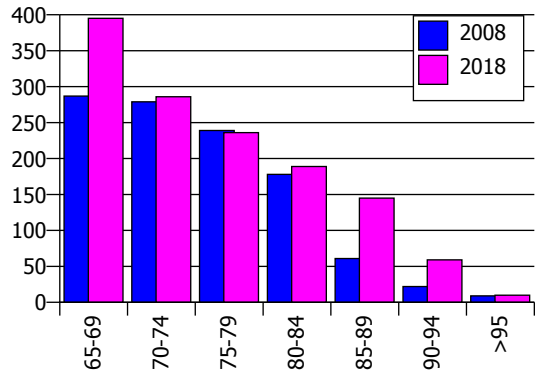

Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

** Source : SPF Economie - DGSIE*

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

En % de la population totale

	MESSANCY		Cluster		Province		Région	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018	2008	2018
60-64	4,5 %	5,9 %	4,9 %	6,1 %	4,7 %	5,8 %	5,4 %	6,3 %
65-69	3,8 %	4,8 %	3,5 %	5,4 %	3,7 %	5,1 %	4,0 %	5,6 %
70-74	3,6 %	3,5 %	3,3 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	4,4 %
75-79	3,1 %	2,9 %	3,0 %	2,5 %	3,5 %	2,8 %	3,7 %	3,0 %
80-84	2,3 %	2,3 %	2,2 %	2,1 %	2,6 %	2,5 %	2,8 %	2,5 %
85-89	0,8 %	1,8 %	1,1 %	1,4 %	1,3 %	1,7 %	1,4 %	1,8 %
90-94	0,3 %	0,7 %	0,3 %	0,6 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %
>95	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Pop > 60	**18,5 %**	**22,0 %**	**18,5 %**	**22,1 %**	**20,2 %**	**22,7 %**	**21,7 %**	**24,5 %**

MESSANCY

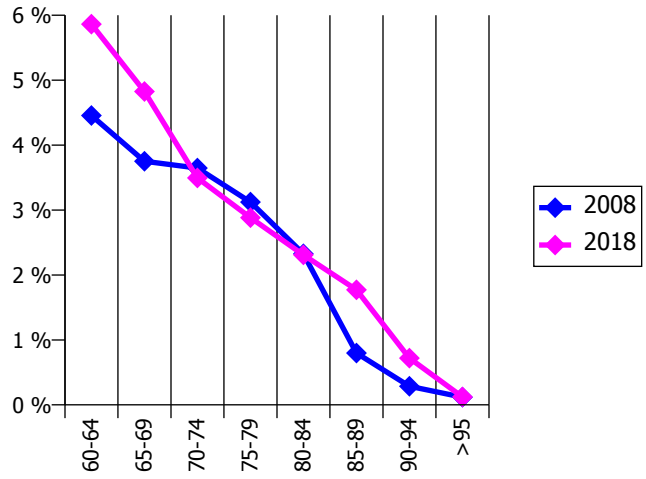

Cluster

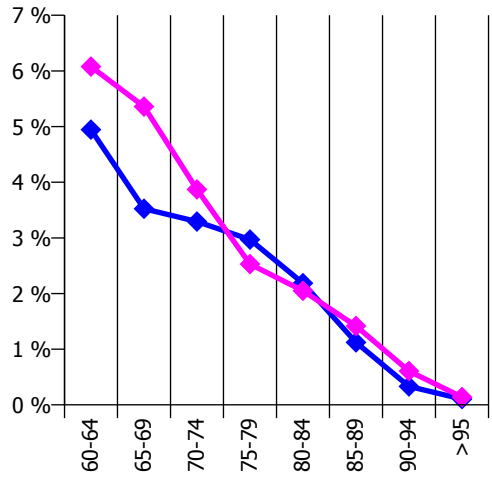

Province

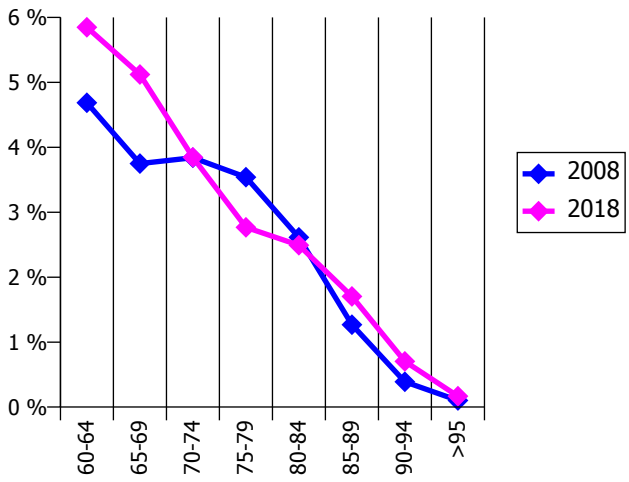

Région

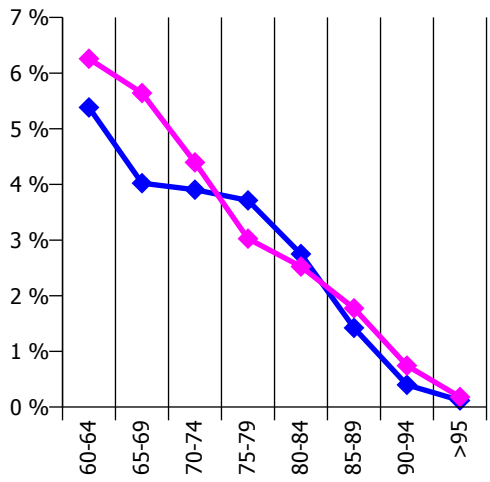

** Source : SPF Economie - DGSIE*

Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillissement	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2008	74,7 %	68,6 %	80,8 %	92,8 %
2018	89,2 %	86,8 %	92,6 %	106,1 %
Différence 2008-18	14,5 %	18,2 %	11,8 %	13,4 %
Dépendance				
2008	49,2 %	50,2 %	53,5 %	51,8 %
2018	52,0 %	52,4 %	53,7 %	55,1 %
Différence 2008-18	2,7 %	2,2 %	0,2 %	3,3 %
Dépendance âgés				
2008	21,1 %	20,4 %	23,9 %	24,9 %
2018	24,5 %	24,3 %	25,8 %	28,4 %
Différence 2008-18	3,5 %	3,9 %	1,9 %	3,4 %
Vieillissement actifs pot.				
2008	96,0 %	107,3 %	96,4 %	105,3 %
2018	112,9 %	112,7 %	103,9 %	108,3 %
Différence 2008-18	16,9 %	5,4 %	7,5 %	3,0 %
Intensité du vieillissement				
2008	25,1 %	27,7 %	28,2 %	28,7 %
2018	30,5 %	26,4 %	30,2 %	28,6 %
Différence 2008-18	5,4 %	-1,3 %	1,9 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *	
Coefficient de vieillissement	Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport a celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).

** Source : SPF Economie - DGSIE*

Evolution démographique - Composantes *

Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : MESSANCY

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	7.620	36	20	**56**
2009	7.676	56	9	**65**
2010	7.741	29	68	**97**
2011	7.838	26	135	**161**
2012	7.999	28	60	**88**
2013	8.087	8	61	**69**
2014	8.156	25	-108	**-83**
2015	8.073	-7	16	**9**
2016	8.082	19	52	**71**
2017	8.153	12	20	**32**
2008-2017		**232**	**333**	**565**

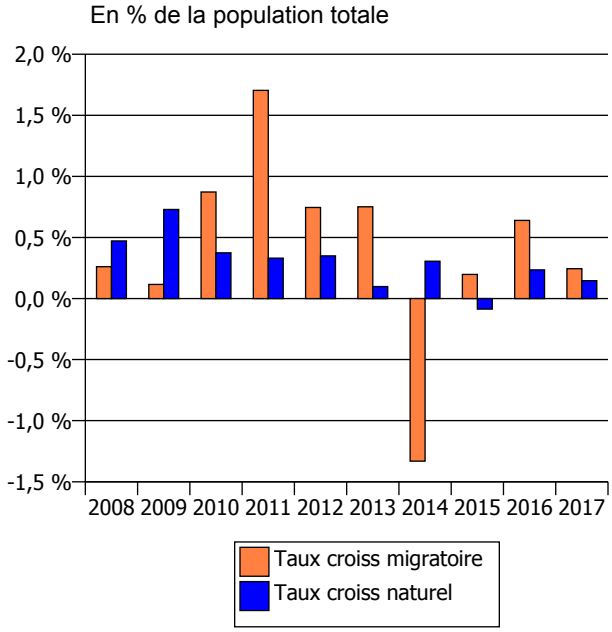

Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
MESSANCY	**2,96 %**	**4,21 %**	**7,15 %**
Cluster	**2,56 %**	**6,93 %**	**9,48 %**
Province	**2,08 %**	**4,93 %**	**7,00 %**
Région	**0,41 %**	**4,32 %**	**4,73 %**

** Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE*

Evolution des composantes migratoires

MESSANCY

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	167	116	**51**	**29**	-19	**61**
2014	118	142	**-24**	**-51**	-33	**-108**
2015	131	119	**12**	**3**	1	**16**
2016	172	135	**37**	**28**	-13	**52**
2017	179	117	**62**	**-20**	-22	**20**
Total	**767**	**629**	**138**	**-11**	**-86**	**41**

Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)

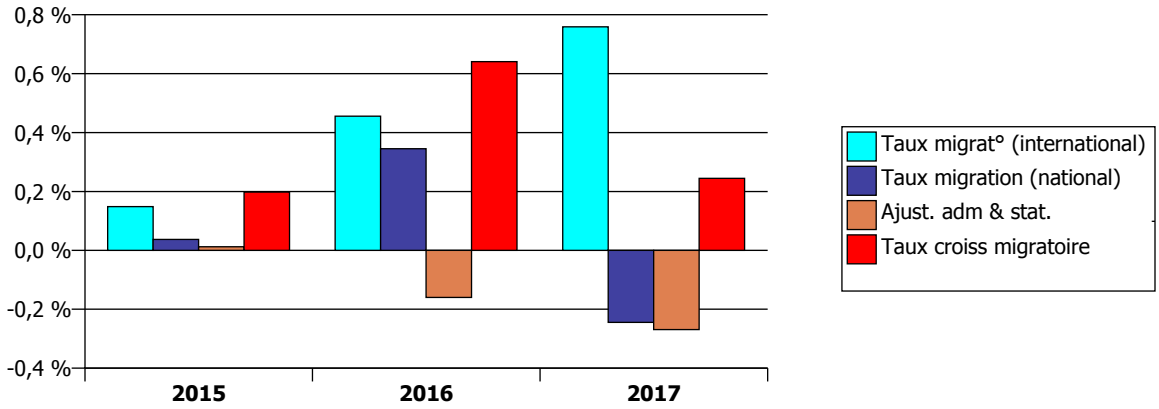

Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2008	11,28 %	4,28 %	5,60 %	9,30 %
2018	14,20 %	5,02 %	7,84 %	10,19 %
Différence 2008-18	2,92 %	0,74 %	2,24 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)

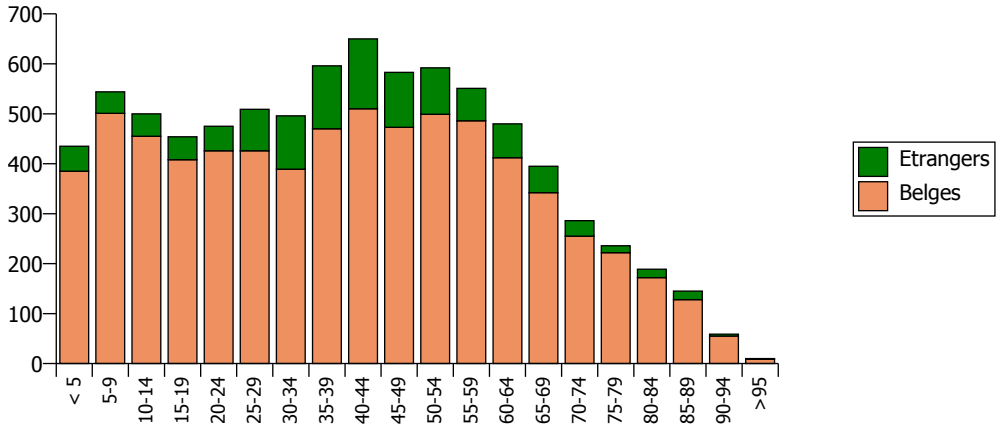

** Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE*

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2008	1,42 %	1,20 %	1,27 %	1,17 %
2017	1,03 %	1,03 %	1,06 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	**1,20 %**	**1,10 %**	**1,17 %**	**1,10 %**

Taux mortalité				
2008	0,94 %	0,90 %	0,99 %	1,08 %
2017	0,88 %	0,83 %	0,97 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	**0,91 %**	**0,84 %**	**0,96 %**	**1,06 %**

Rap. masculinité				
2008	98,83 %	96,57 %	97,43 %	93,81 %
2018	98,52 %	97,09 %	99,00 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	**-0,31 %**	**0,52 %**	**1,57 %**	**1,65 %**

L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevées pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

Age moyen	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2008	37,9	37,8	38,6	39,4
2017	39,7	39,3	39,7	40,6
Evolution (en année)	**1,8**	**1,4**	**1,1**	**1,2**

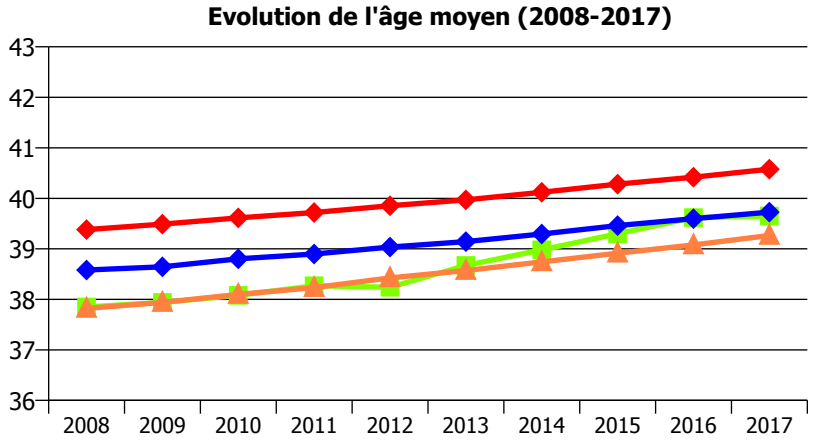

** Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE*

2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement d'Arlon

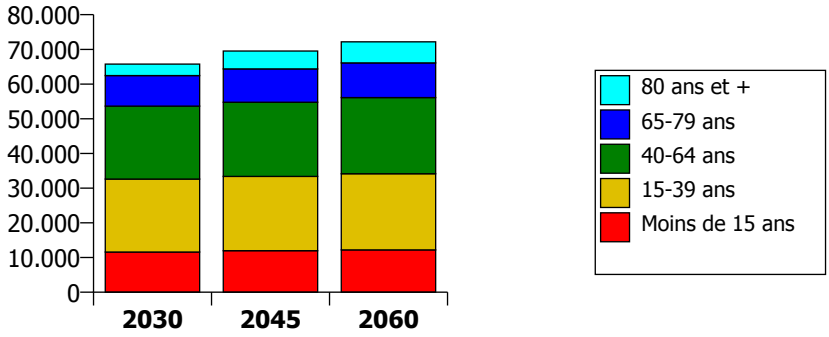

Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	7,8 %	8,4 %	10,4 %
15-39 ans	8,7 %	8,4 %	8,1 %
40-64 ans	8,4 %	5,2 %	-0,3 %
65-79 ans	55,6 %	61,3 %	39,8 %
80 ans et +	109,0 %	126,8 %	113,5 %
Population Tot.	**18,1 %**	**19,3 %**	**15,2 %**

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	17,6 %	17,2 %	16,9 %
	Province	17,7 %	17,0 %	16,9 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	32,0 %	30,8 %	30,4 %
	Province	30,5 %	29,3 %	28,9 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	32,0 %	30,8 %	30,4 %
	Province	31,0 %	29,9 %	29,3 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	13,4 %	13,8 %	13,9 %
	Province	15,4 %	15,2 %	15,3 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	5,0 %	7,4 %	8,4 %
	Province	5,4 %	8,6 %	9,6 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

** SPF Economie et Bureau Fédéral du Plan*

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillissement	Arrondissement	Province	Région
2030	104,2 %	117,0 %	128,0 %
2045	123,3 %	139,7 %	144,5 %
2060	131,5 %	147,3 %	149,5 %

Dépendance			
2030	56,3 %	62,6 %	64,3 %
2045	62,4 %	69,0 %	69,2 %
2060	64,4 %	71,8 %	71,5 %

Dépendance des âgés			
2030	28,7 %	33,8 %	36,1 %
2045	34,4 %	40,2 %	40,9 %
2060	36,6 %	42,7 %	42,8 %

Vieillissement actifs pot.			
2030	100,2 %	101,3 %	103,3 %
2045	100,0 %	102,0 %	101,7 %
2060	99,9 %	101,4 %	100,5 %

Intensité du vieill.			
2030	27,3 %	25,9 %	27,9 %
2045	34,8 %	36,3 %	37,2 %
2060	37,7 %	38,5 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues.
La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années.
Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribue à ralentir quelque peu le processus de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.
Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan :
www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.

** SPF Economie et Bureau Fédéral du Plan*

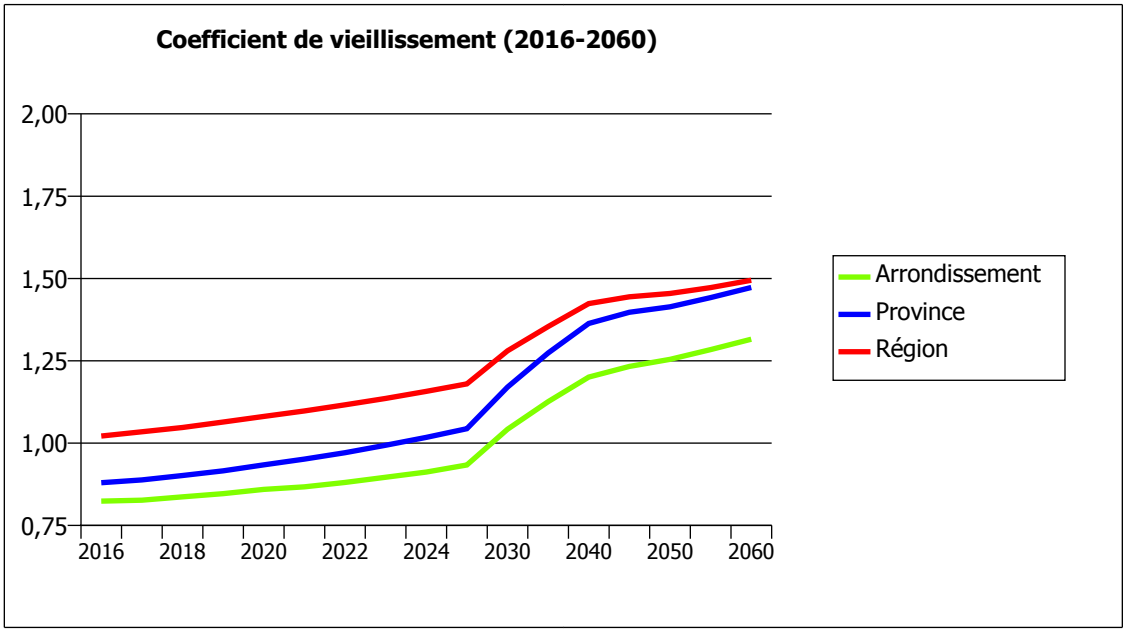

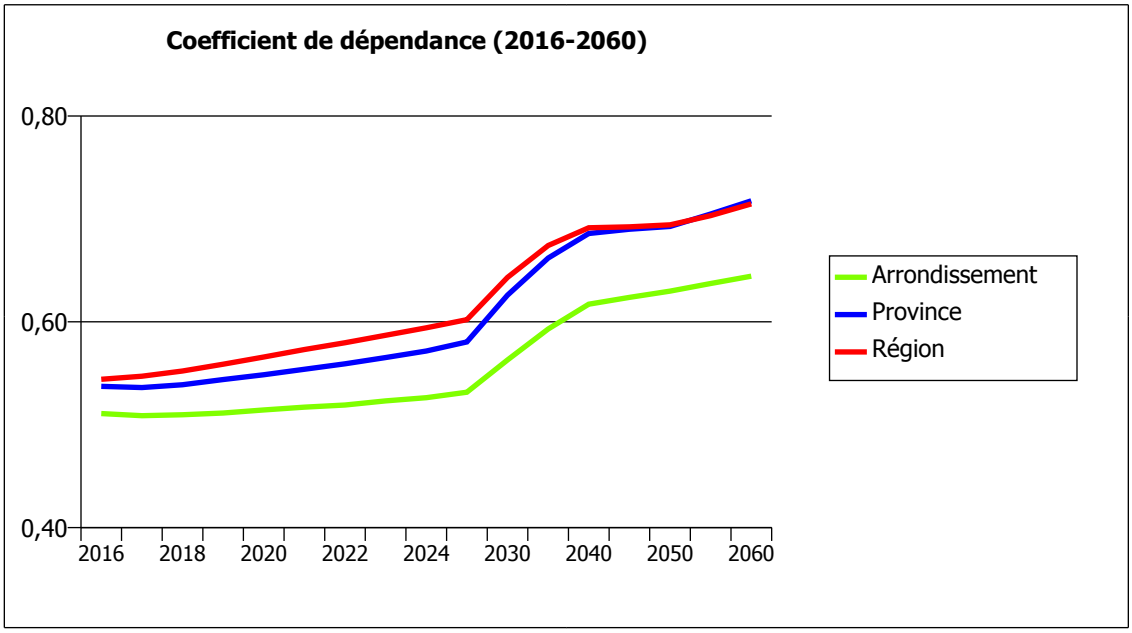

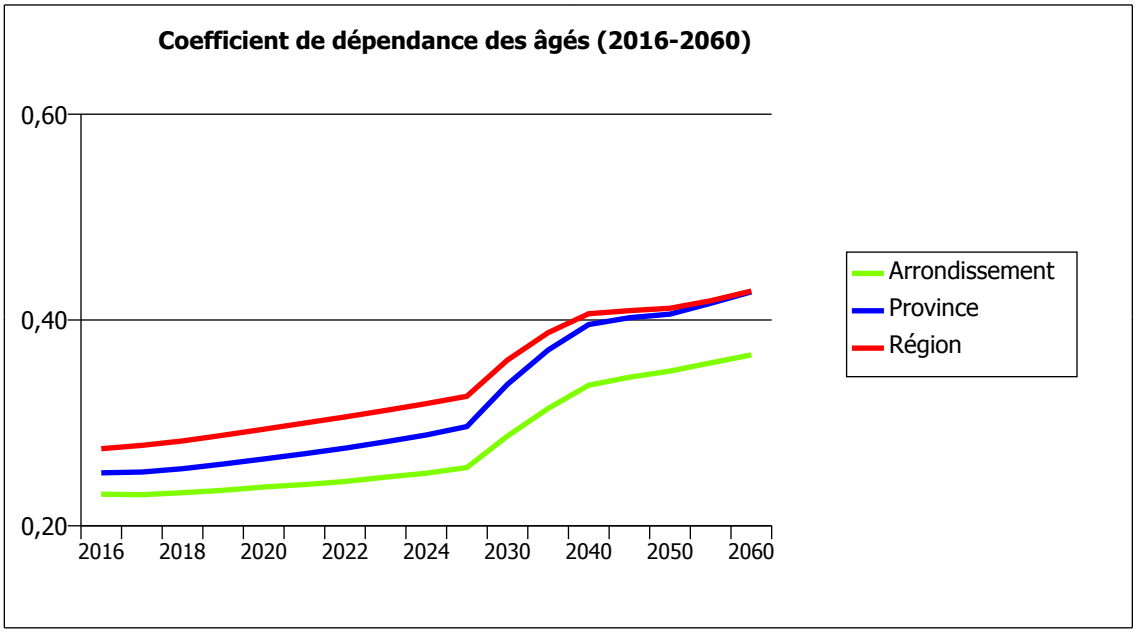

** SPF Economie et Bureau Fédéral du Plan*

3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)

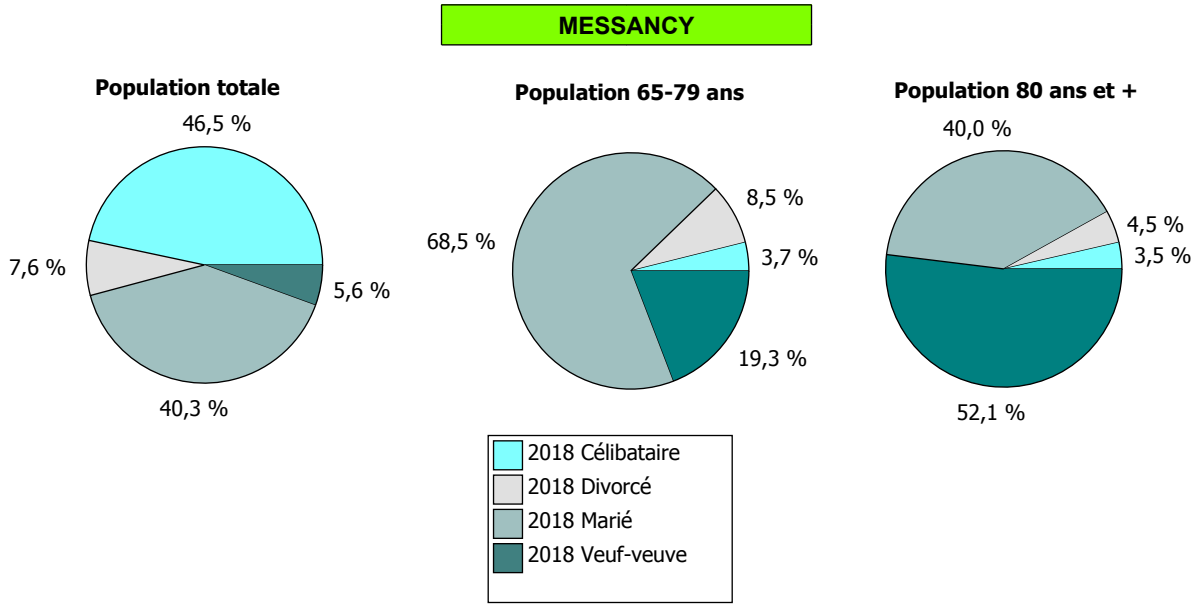

Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	MESSANCY		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	149	1,8 %	1,5 %	1,7 %	1,9 %
	Homme	28	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %
	Total	**177**	**2,1 %**	**1,9 %**	**2,2 %**	**2,4 %**
80 ans et +	Femme	168	2,2 %	1,9 %	2,3 %	2,4 %
	Homme	42	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %
	Total	**210**	**2,7 %**	**2,3 %**	**2,8 %**	**2,9 %**
Total veufs > 65 ans	**Total général**	**387**	**4,8 %**	**4,2 %**	**4,9 %**	**5,4 %**

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	MESSANCY
2011	3.139
2018	3.336
Evolution 2011-2018	**197**
Evolution en % (p/r à 2011)	**6,28 %**

Taille moyenne des ménages	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2011	**2,50**	**2,59**	**2,43**	**2,32**
2018	**2,45**	**2,53**	**2,37**	**2,30**

Source : SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

MESSANCY	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	1.651	1.834	**3.485**	**43,1 %**
Population active non occupée	135	140	**275**	**3,4 %**
Population non active	2.281	2.037	**4.318**	**53,5 %**
Population totale	**4.067**	**4.011**	**8.078**	**100,0 %**

Source : WSE

Position socio-économique

Population active occupée :
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active :
La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.

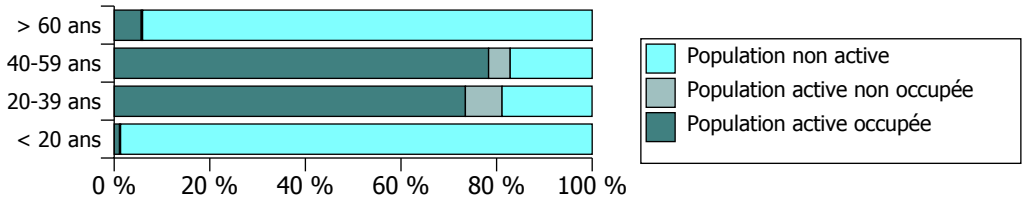

Comparaison de la structure de la population active / inactive

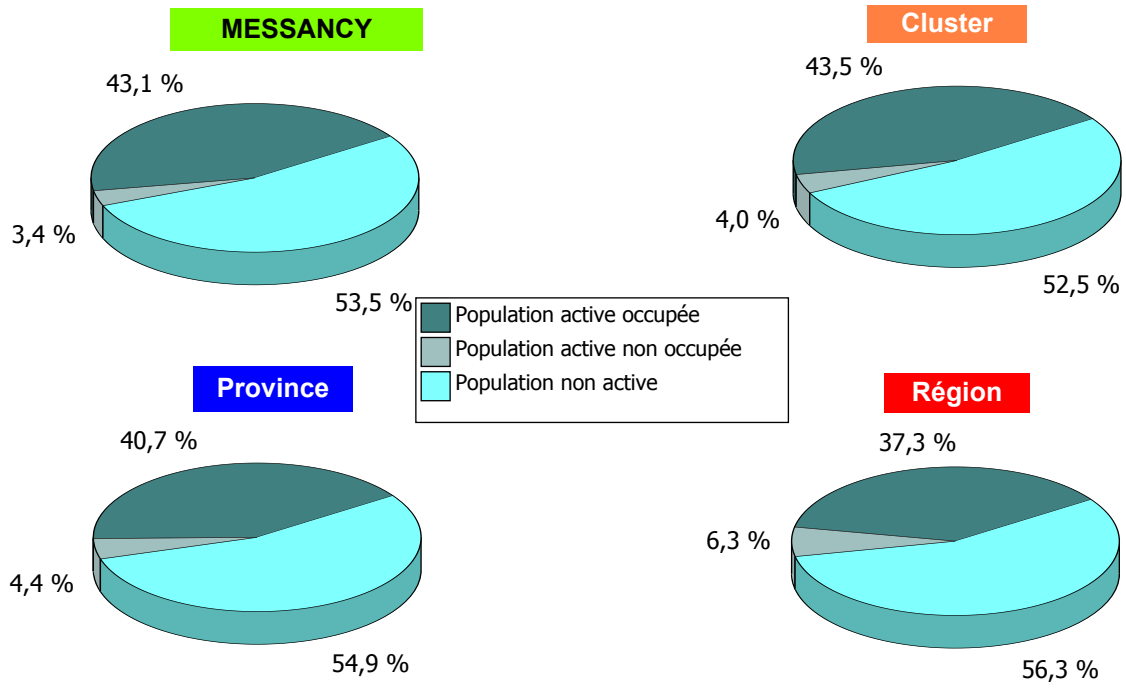

Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	**70,8 %**	**72,4 %**	**69,4 %**	**67,5 %**
45-49 ans	90,4 %	90,0 %	84,9 %	82,5 %
50-54 ans	82,4 %	86,2 %	81,3 %	79,2 %
55-59 ans	69,5 %	78,8 %	71,5 %	72,0 %
60-64 ans	23,6 %	40,1 %	33,7 %	34,5 %

Taux d'activité :
Représente les "forces de travail" (personnes actives occupée et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler).
Taux de chômage :
Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	**7,3 %**	**8,5 %**	**9,8 %**	**14,5 %**
18-19 ans	20,0 %	27,4 %	31,4 %	36,9 %
20-24 ans	21,7 %	27,4 %	24,7 %	33,8 %
25-29 ans	12,0 %	12,7 %	12,5 %	19,2 %
30-34 ans	6,9 %	7,0 %	8,7 %	13,8 %
35-39 ans	5,1 %	5,6 %	7,2 %	11,3 %

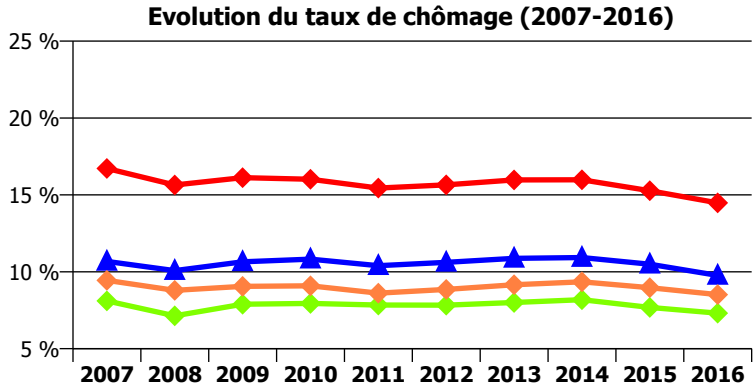

Source : WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	17,2 %	26,8 %	23,6 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	16,4 %	48,3 %	33,0 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	0,8 %	2,9 %	1,9 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	0,5 %	0,6 %	1,0 %	2,2 %
Incapacité / handicap	1,7 %	3,3 %	3,8 %	5,9 %
Autre	63,3 %	18,2 %	36,8 %	17,8 %
	100,0 %	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2007	32.143	28.641	24.266	24.449
2017	40.636	37.278	31.684	31.513

Revenu moyen (par hab.)	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2007	16.779	15.386	13.499	13.298
2017	20.809	20.023	17.302	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)

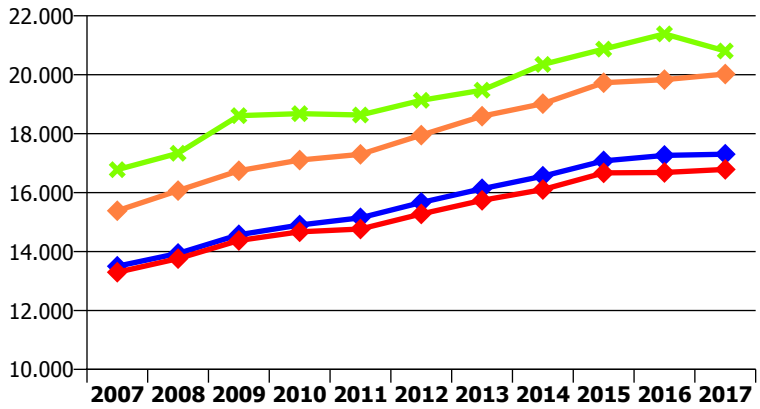

Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Revenus professionnels	20.527	19.707	17.064	16.535
Revenus immobiliers	211	288	212	230
Revenus mobiliers	75	59	49	56
Revenus divers	24	29	18	20
Dépenses déductibles	-27	-60	-41	-55
Revenus nets imposables	**20.809**	**20.023**	**17.302**	**16.787**

Répartition des déclarations par tranche de revenus					
	MESSANCY		Cluster	Province	Région
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.
<10.000	586	14,0 %	14,0 %	14,3 %	14,2 %
<20.000	685	16,4 %	21,7 %	25,4 %	29,9 %
<30.000	787	18,9 %	19,5 %	20,9 %	21,4 %
<40.000	565	13,5 %	12,7 %	13,1 %	12,5 %
<50.000	425	10,2 %	8,6 %	8,5 %	7,3 %
>50.000	1.127	27,0 %	23,5 %	17,8 %	14,7 %
Nbr. tot. déclarat°	**4.175**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Nombre de déclarat° (en % populat°)	**51,6 %**	**53,9 %**	**53,9 %**	**56,2 %**

Source : SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires d'allocation de pension (ONP) - 2018

Bénéficiaires pension	MESSANCY		Cluster	Province	Région
	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	996	12,2 %	13,9 %	13,6 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	30	0,4 %	0,5 %	0,8 %	1,0 %
Total	**1.026**	**12,5 %**	**14,5 %**	**14,4 %**	**17,0 %**

Allocation mensuelle moyenne	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Salariés	602,8	1.035,1	785,8	1.004,1
Indépendants	484,3	580,3	587,9	555,3
GRAPA & Rev. garanti	360,5	336,5	359,5	352,2

Source : ONP

L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1° janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2° et 3° piliers).

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers instruments pour assurer un montant minimum de pension.
La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgée et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garanti aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)

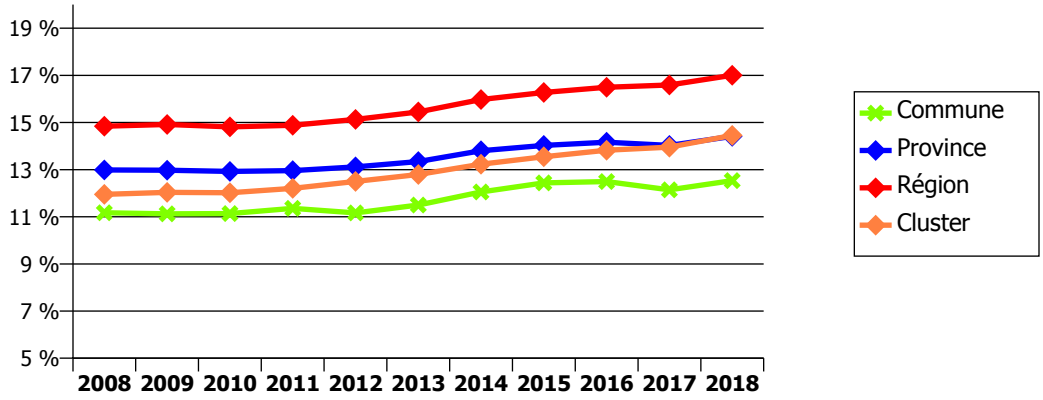

Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

MESSANCY	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	3,8	2,8
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	18,2	45,8
Total	**21,9**	**48,6**

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi.
Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

Droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.
Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.
Base légale : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centre publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires par catégories d'âge (2017)

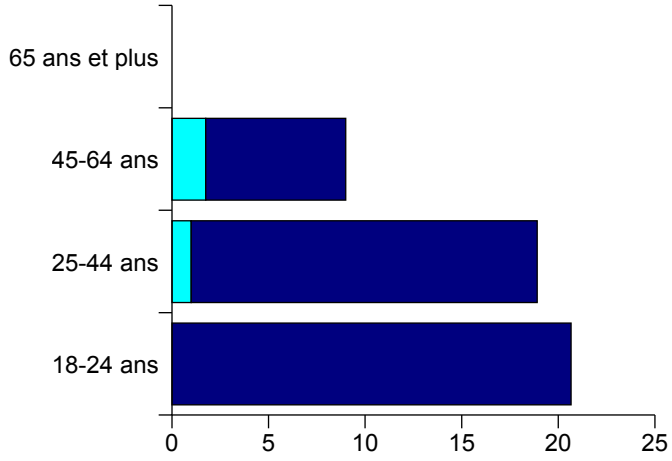

MESSANCY	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	5,6	20,7	15,1	270,3 %
25-44 ans	8,5	18,9	10,4	122,5 %
45-64 ans	5,8	9,0	3,2	54,4 %
65 ans et plus	1,0	0,0	-1,0	########
Total	**20,9**	**48,6**	**27,7**	**132,3 %**

Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,3	0,2	0,3	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	5,6	4,7	8,7	18,1
Total	**6,0**	**4,8**	**9,0**	**19,1**

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	**2,27 %**	**3,42 %**	**4,91 %**	**5,47 %**

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

** Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1*

Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie

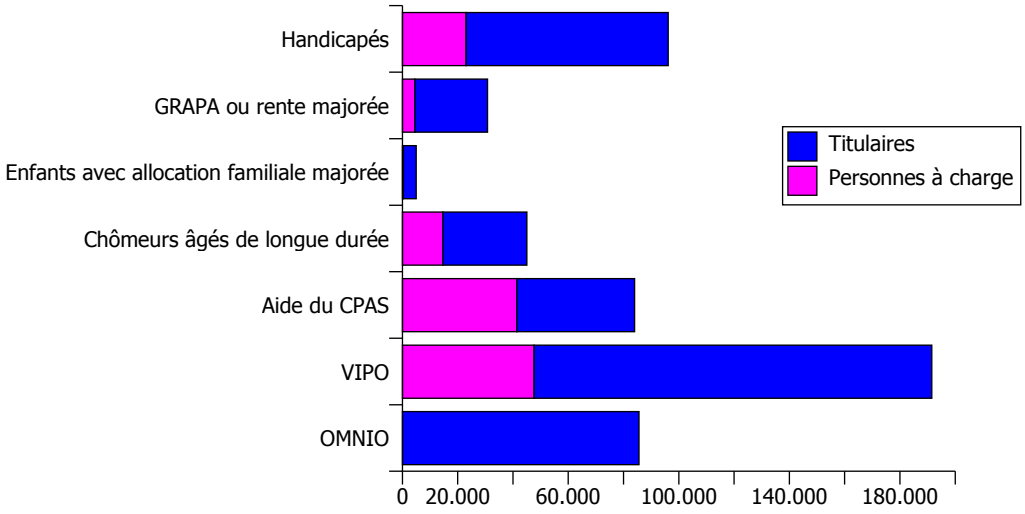

Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	MESSANCY	Cluster	Province	Région
493	6,05 %	9,98 %	14,69 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge

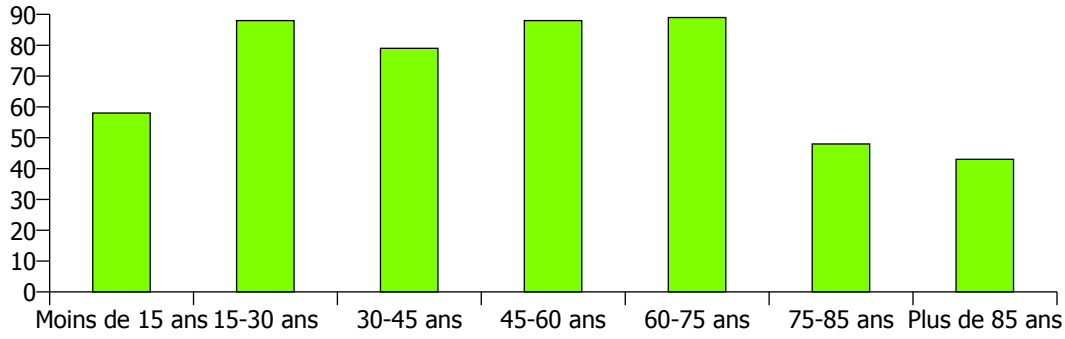

Comparaison

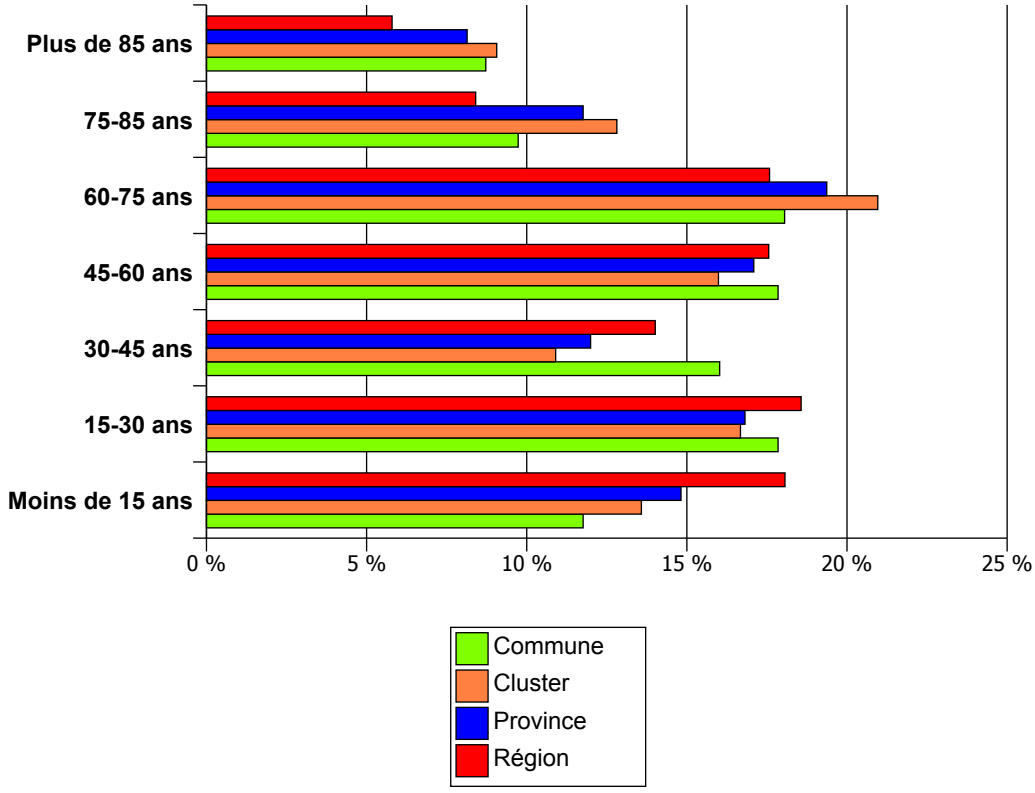

3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la population			
MESSANCY		Cluster	Province	Région
en Ha	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²
4.945,5	**165,5**	173,7	66,3	226,2

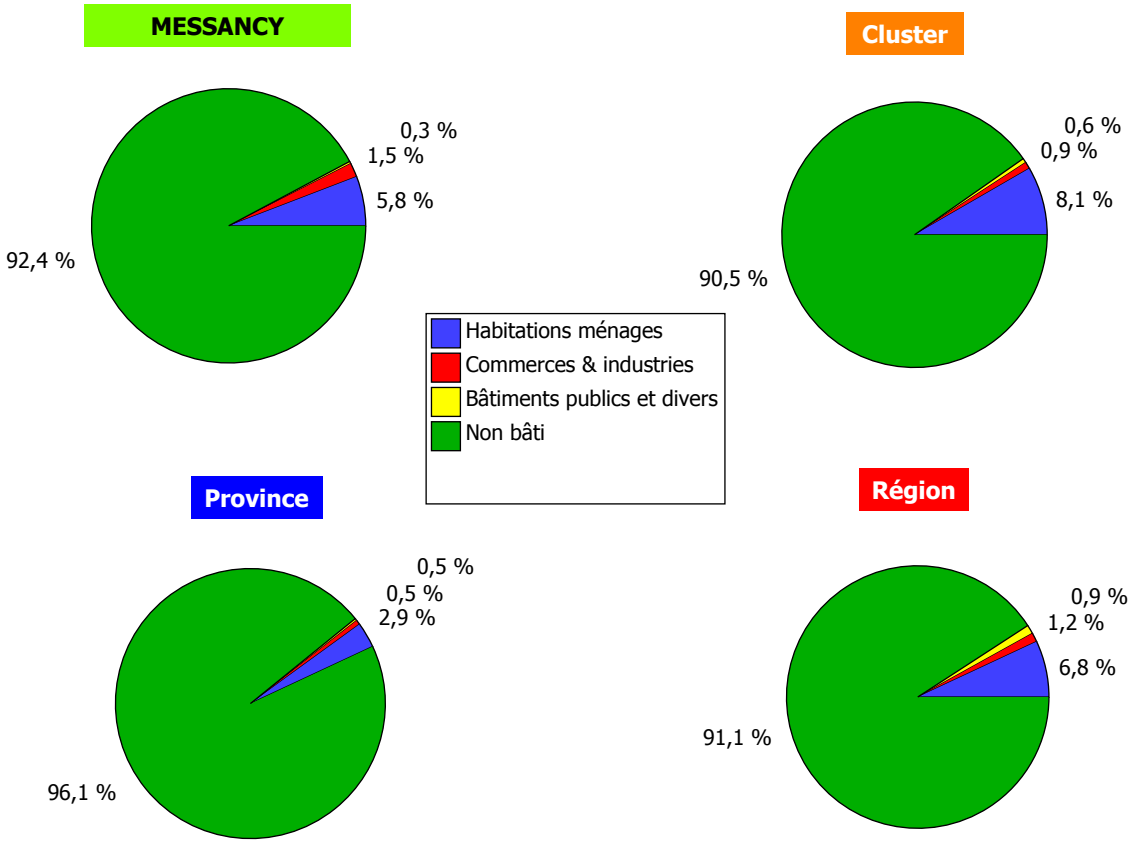

Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	MESSANCY		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	**23,0**	**8,8 %**	10,4 %	11,2 %	8,5 %
Commerces & industries	**6,9**	**10,1 %**	12,6 %	8,0 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	**-0,8**	**-4,9 %**	11,2 %	0,2 %	3,8 %
Non bâti	**-28,5**	**-0,6 %**	-1,0 %	-0,3 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre …) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2010	396,6	499,8	457,6	323,9
2018	402,7	505,4	476,7	334,0
Evolution 2010-2018	**1,5 %**	**1,1 %**	**4,2 %**	**3,1 %**

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

MESSANCY	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	1.651	1.767	116	7,0 %
Maisons demi-fermées	819	873	54	6,6 %
Maisons de type fermé	409	427	18	4,4 %
Buildings & appartements	343	451	108	31,5 %
Maisons de commerce	43	37	-6	-14,0 %
Autres bâtiments	39	39	0	0,0 %
Nombre total	**3.304**	**3.594**	**290**	**8,8 %**

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	**2,28**	2,44	2,01	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	**73,5 %**	78,9 %	67,4 %	52,5 %
% Logement avec SDB	**97,4 %**	98,6 %	99,2 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	**62,5 %**	58,2 %	59,0 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m²	**6,4 %**	4,7 %	7,5 %	15,3 %
% de logements sociaux				(2012)

Répartion du bâti par année de construction : 2018

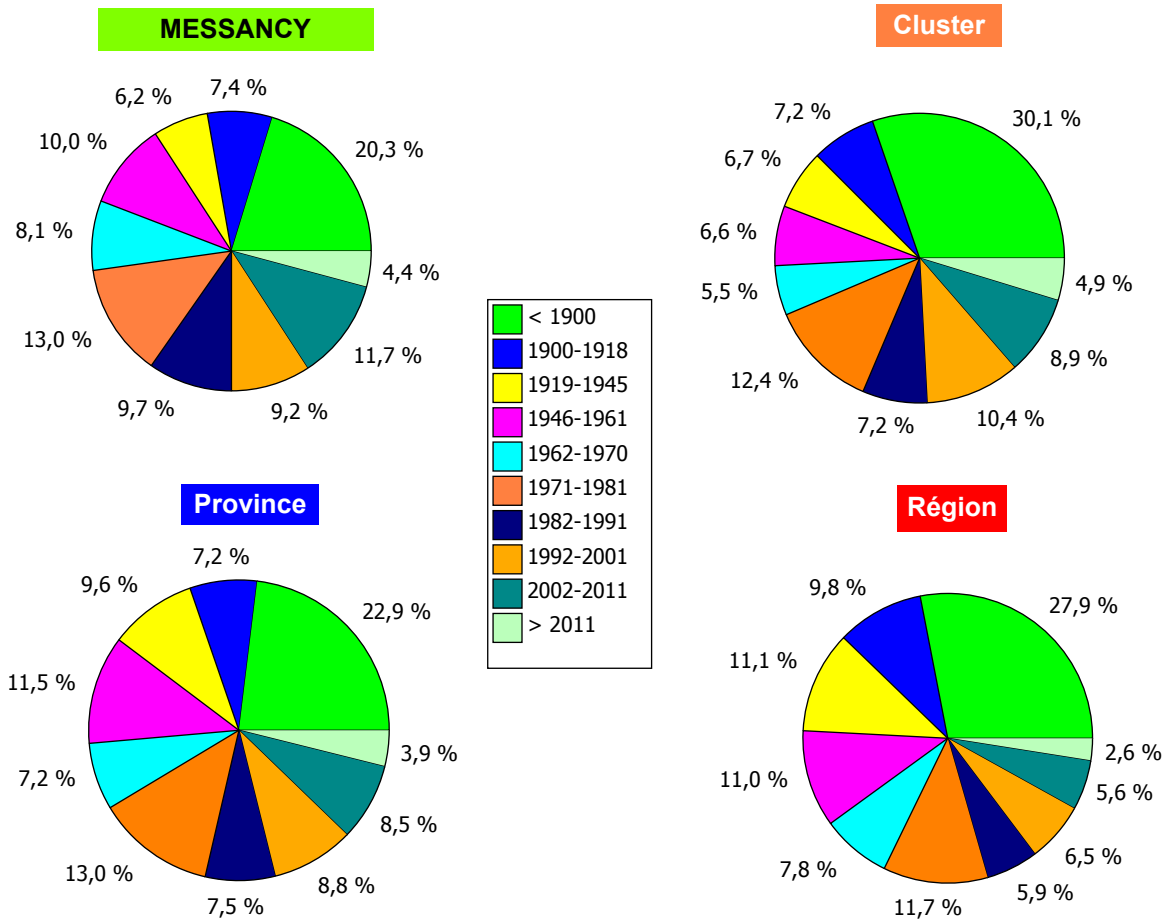

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

Prix moyen 2017	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)	238.581	229.228	169.089	162.085
Appartement (px unit)	150.846	140.887	135.669	163.467

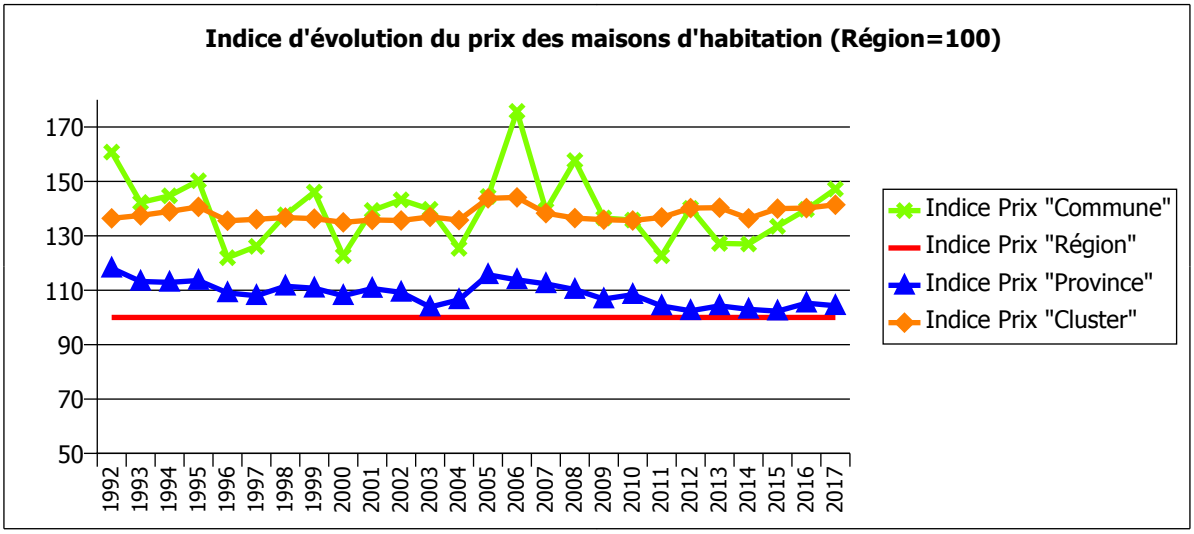

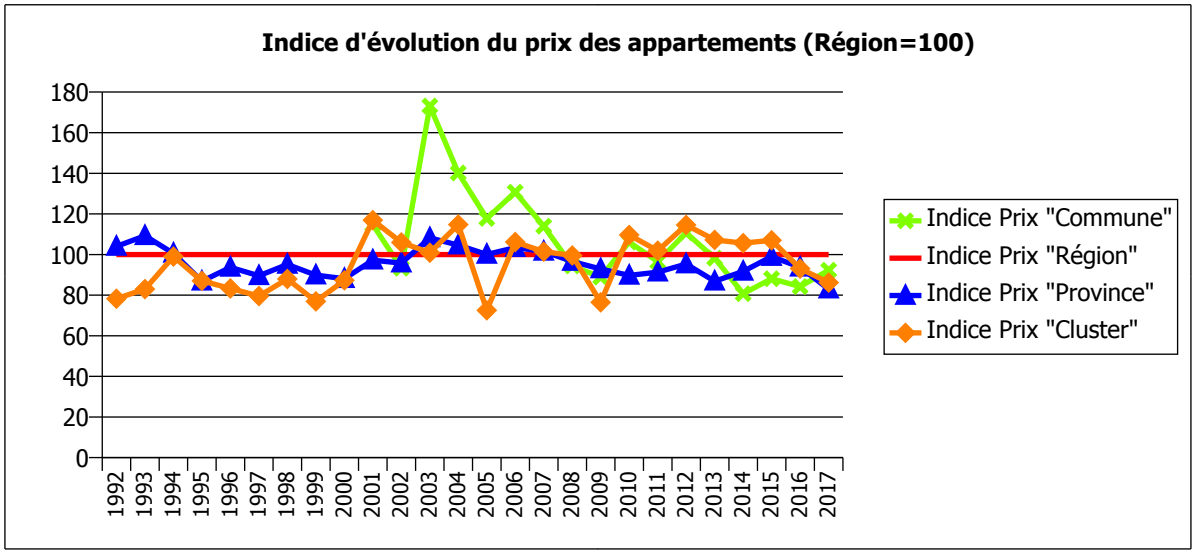

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

Activité immobilière : octroi de permis de bâtir (nouvelles constructions - secteur résidentiel)

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements

MESSANCY

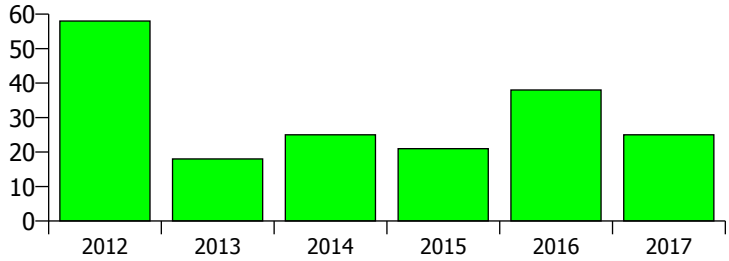

Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	MESSANCY	Cluster	Province	Région
2007	13,2	15,7	14,9	9,7
2017	7,0	11,2	9,4	6,4

Vieillissement de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,…) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf . les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		MESSANCY	Cluster	Province	Région
	2008	**495,6**	**465,0**	**511,0**	**519,9**
	2018	**546,5**	**503,5**	**520,8**	**529,1**
	Evolut° en %	**10,3 %**	**8,3 %**	**1,9 %**	**1,8 %**
Par affectation					
Habitations ménages	**2008**	298,5	325,8	294,6	332,7
	2018	333,4	369,4	334,5	359,6
	Evolut° en %	**11,7 %**	**13,4 %**	**13,5 %**	**8,1 %**
Commerces & industries	**2008**	174,7	95,3	157,1	154,4
	2018	192,5	96,2	138,5	140,7
	Evolut° en %	**10,2 %**	**1,0 %**	**-11,8 %**	**-8,9 %**
Bâtiments publics et divers	**2008**	8,7	14,3	24,2	16,1
	2018	8,7	11,7	20,4	13,9
	Evolut° en %	**0,5 %**	**-18,2 %**	**-15,8 %**	**-13,8 %**
Non bâti	**2008**	13,8	29,6	35,1	16,6
	2018	11,8	26,2	27,3	14,9
	Evolut° en %	**-14,2 %**	**-11,5 %**	**-22,0 %**	**-10,2 %**

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Viellissement (Y) / Niveau de vie (X)

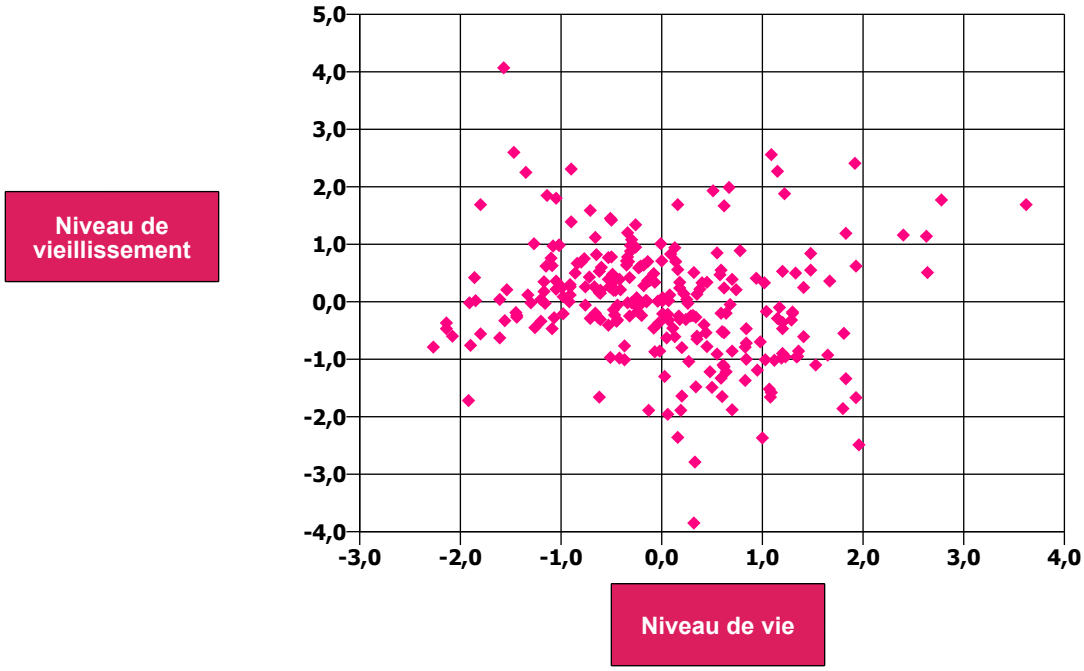

		Niveau de vie	Vieillissement
Commune	MESSANCY	0,84	-0,72
Cluster	W5	1,23	-0,90
Province	Luxembourg	-0,16	-0,43

Interprétation des facteurs "vieillissement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillissement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,…) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	**12.453**	**26,0 %**
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	**22.680**	**47,3 %**
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	**12.830**	**26,7 %**
	Total	**24.546**	**100,0 %**	**2.588**	**100,0 %**	**20.829**	**100,0 %**	**47.963**	**100,0 %**

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur

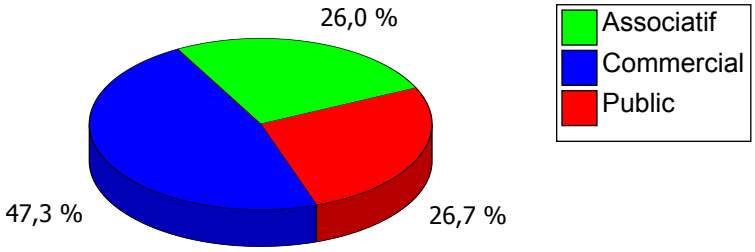

Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Centre de jour	
		Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	**740**	**100,0 %**

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et MRS		MESSANCY	Arrondissement
	Associatif	0	0
	Commercial	1	5
	Public	0	2
Total		**1**	**7**

Nbre résidences serv.			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	2
	Public	0	1
Total		**0**	**3**

Centres de jour			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	0
	Public	0	1
Total		**0**	**1**

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	0	0,0 %	0	0,0 %
	Commercial	76	100,0 %	270	65,9 %
	Public	0	0,0 %	140	34,1 %
	Total	**76**	**100,0 %**	**410**	**100,0 %**
Résidence service	Associatif	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Commercial	0	#DIV/0	47	82,5 %
	Public	0	#DIV/0	10	17,5 %
	Total	**0**	**#DIV/0**	**57**	**100,0 %**
Centre de jour	Associatif	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Commercial	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Public	0	#DIV/0	10	100,0 %
	Total	**0**	**#DIV/0**	**10**	**100,0 %**
Maison de Repos et de Soins	Associatif	0	0,0 %	0	0,0 %
	Commercial	107	100,0 %	209	81,6 %
	Public	0	0,0 %	47	18,4 %
	Total	**107**	**100,0 %**	**256**	**100,0 %**
Total		**183**		**733**	

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation. La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :
o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.
o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agréés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	MESSANCY	Arrond.	Cluster	Province	Region
Maison de Repos	11,66 %	8,62 %	8,14 %	8,22 %	8,94 %
Résidence service	0,00 %	1,20 %	1,33 %	1,20 %	0,87 %
Centre de jour	0,00 %	0,21 %	0,17 %	0,42 %	0,25 %
Maison de Repos et de S	16,41 %	5,38 %	6,41 %	5,77 %	7,52 %
MRS en hospital	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,38 %	0,40 %
Centre de soins	0,00 %	0,44 %	0,50 %	0,37 %	0,44 %
Total	**28,07 %**	**15,86 %**	**16,55 %**	**16,37 %**	**18,42 %**

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	MESSANCY	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	176,4 %	88,0 %	90,1 %	86,7 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	4.687	22.635	304.785
2025	5.004	24.664	350.432
2035	6.404	33.958	464.221
2045	8.125	43.267	551.214
2060	9.032	47.028	592.152
Taux de croissance 2016-2060	**92,7 %**	**107,8 %**	**94,3 %**

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	7,8 %	8,3 %	9,4 %
2035	9,5 %	11,0 %	11,9 %
2045	11,7 %	13,5 %	13,8 %
2060	12,5 %	14,1 %	14,3 %

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	13,3 %	12,7 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	701	125

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	796	220

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.
Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables . Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.
Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Associatif	7.939	239.484	475.098	4.172.639
Public	0	63.689	80.140	1.319.515
Total	7.939	303.173	555.238	5.492.154

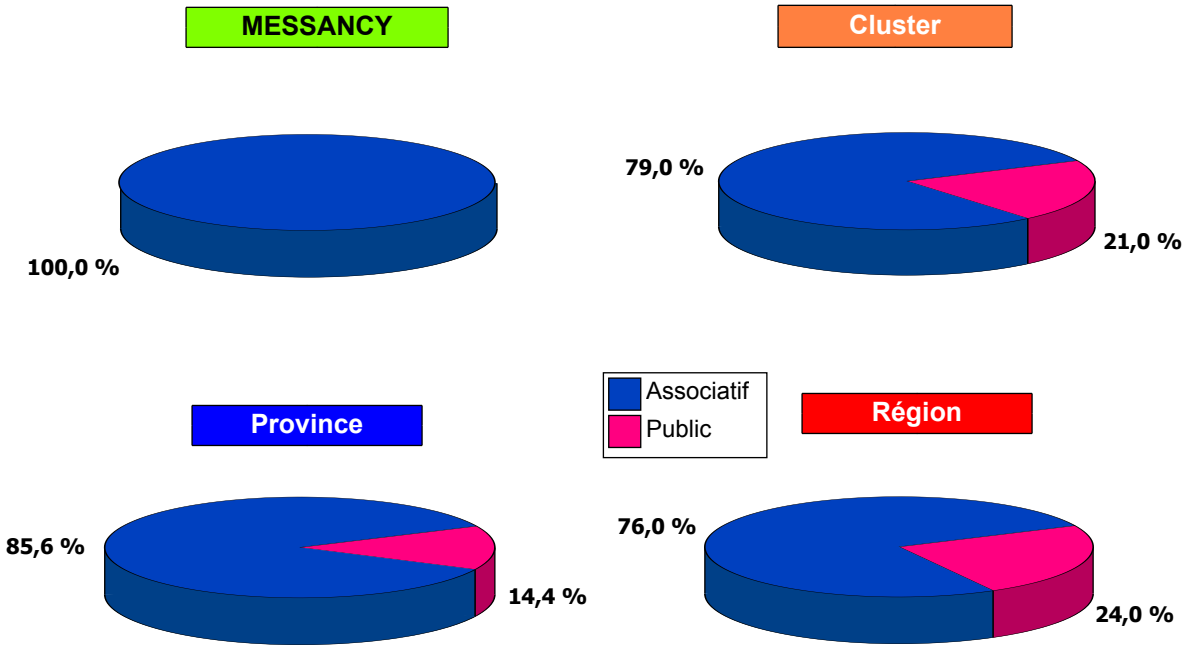

Nombre heures par habitant

Pouvoir Organisateur	MESSANCY	Cluster	Province	Région
Associatif	1,04	0,99	1,80	1,21
Public	0,00	0,26	0,30	0,38
Total	1,04	1,25	2,10	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur				
Associatif	7,4	7,3	11,5	7,4
Public	0,0	1,9	1,9	2,3
Total	7,4	9,2	13,5	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	211.598	37.865
2015	268.712	48.247
Evolution 2010-15	27,0 %	27,4 %

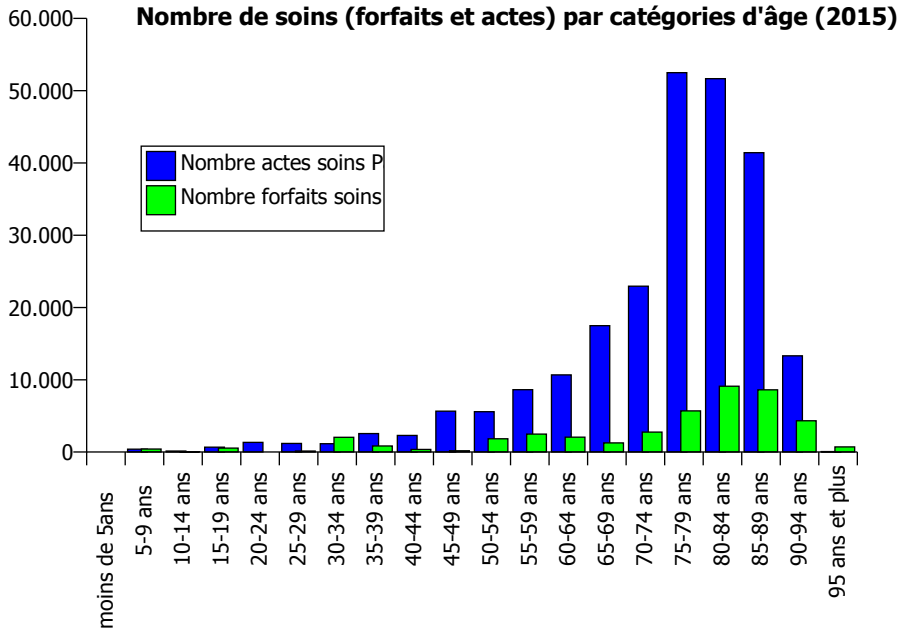

Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte
Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants
Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller,..) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué.
Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :
• Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
• Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
• Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.
On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Source : calculs propres sur base des données de l'INAMI

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	3,6	0,7
2015	4,4	0,8
Evolution 2010-15	**20,9 %**	**21,3 %**

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge

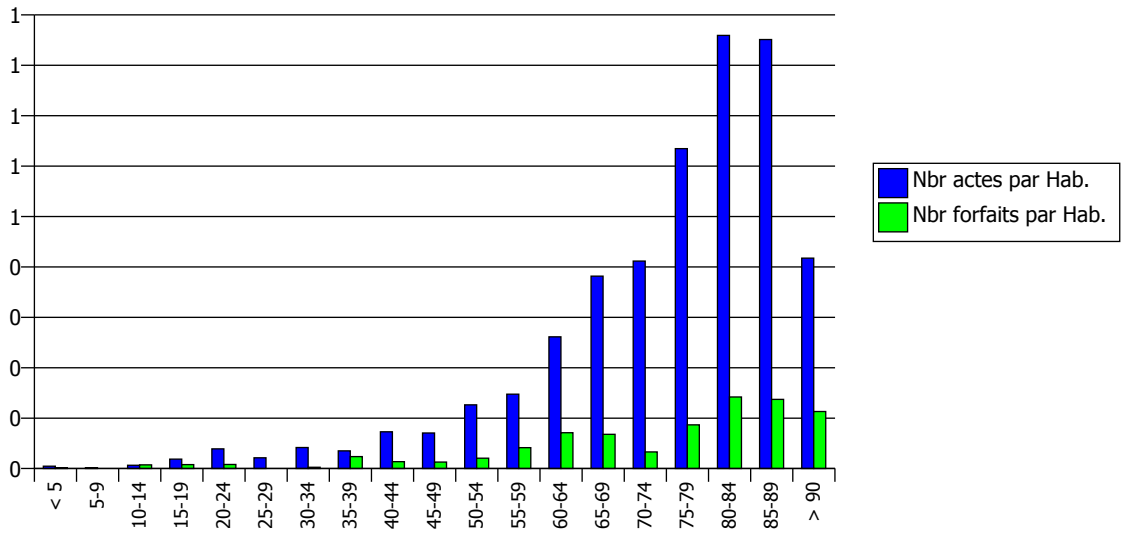

Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,01		
15-39 ans	0,04		
40-64 ans	0,16		
65-79 ans	0,19		
80 ans et +	0,28		
Total	**0,68**		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,01		
15-39 ans	0,16		
40-64 ans	0,68		
65-79 ans	1,43		
80 ans et +	1,71		
Total	**3,99**		

Source : calculs propres sur base des données de l'INAMI

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W5	Communes rurales avec urbanisation croissante et activités économiques

Pour plus d'information www.belfius.be/nosetudes

Province	Commune
Brabant wallon	BEAUVECHAIN
	BRAINE-LE-CHATEAU
	CHASTRE
	COURT-SAINT-ETIENNE
	GENAPPE
	INCOURT
	ITTRE
	MONT-SAINT-GUIBERT
	PERWEZ
	RAMILLIES
	VILLERS-LA-VILLE
	WALHAIN
Hainaut	JURBISE
Liège	CRISNEE
	DALHEM
	DONCEEL
	FAIMES
	GEER
	MODAVE
	SPRIMONT
	THIMISTER-CLERMONT
	TINLOT
	VERLAINE
	VILLERS-LE-BOUILLET
Luxembourg	ATTERT
	ETALLE
	MESSANCY
Namur	ASSESSE
	EGHEZEE
	FERNELMONT
	FLOREFFE
	GESVES
	LA BRUYERE
	SOMBREFFE
	YVOIR

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région